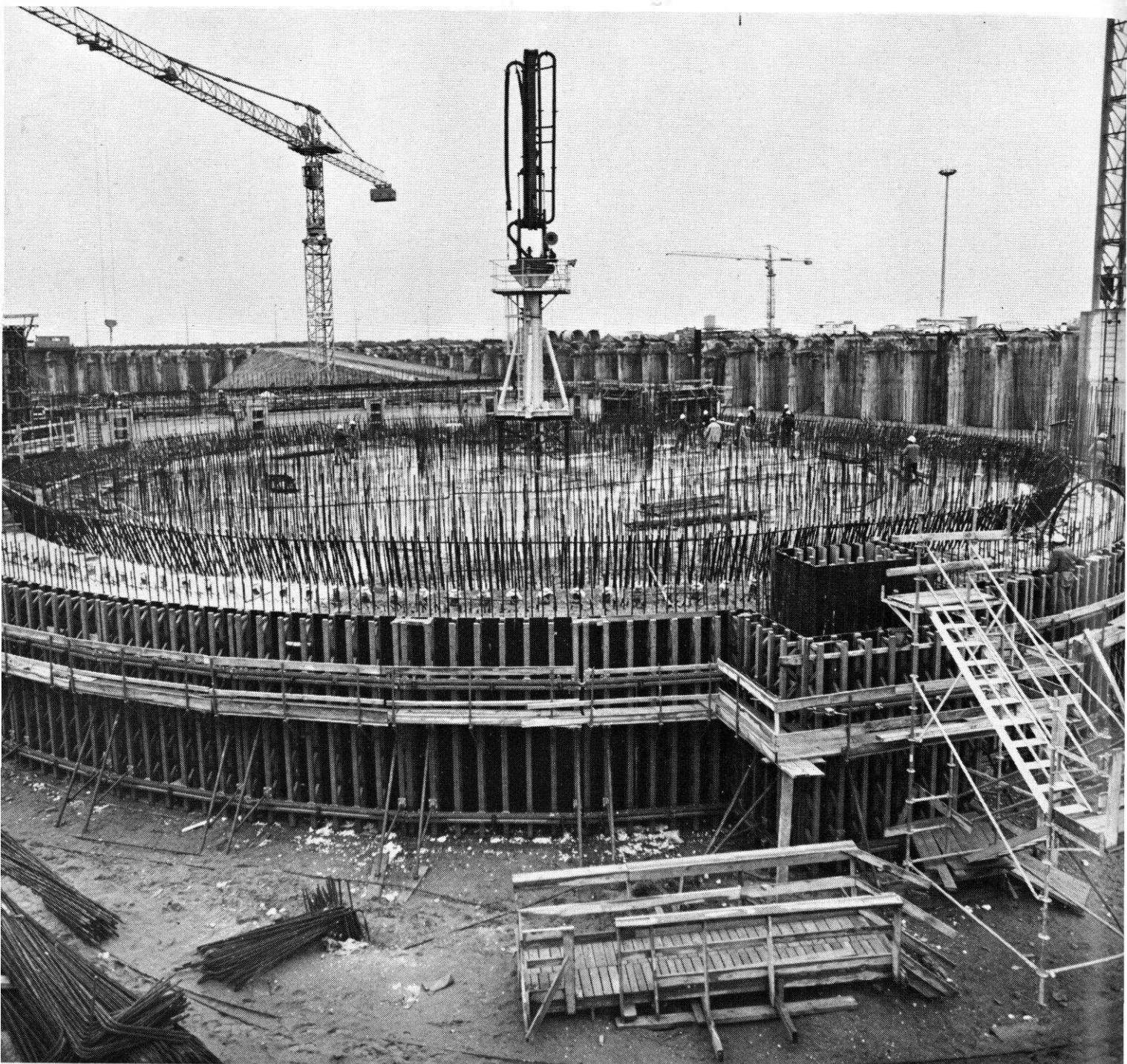


An aerial photograph of a coastal landscape. A long, narrow strip of land, possibly a dike or a narrow peninsula, runs from the top center towards the bottom left. The land is light-colored, likely sandy or silty, and shows some internal structure or erosion patterns. To the right of this strip, a dark, winding river or canal flows through a darker, more vegetated area. The background is a vast, deep blue expanse, likely the ocean or a large body of water. The overall scene is captured from a high angle, looking down.

peem

**aménagement
de la côte aquitaine**



Photothèque EDF - Morceau

La Centrale Nucléaire du Blayais (Gironde) comportera 4 tranches de 900 MW, dont le couplage au réseau est programmé pour octobre 1980, juin 1981, mai 1982 et novembre 1982.

Les travaux de génie civil ont été entrepris au début de 1977 pour les 2 premières tranches et les travaux de terrassement ont commencé en cours d'année pour les 3^e et 4^e tranches.



mensuel
28, rue des Saints-Pères
Paris-7^e

Directeur de la publication :

Jacques TANZI
Président de l'Association

Administrateur délégué :

Philippe AUSSOURD
Ingénieur
des Ponts et Chaussées

Rédacteur en chef :

Olivier HALPERN
Ingénieur
des Ponts et Chaussées

Rédacteur en chef adjoint :

Benoît WEYMULLER
Ingénieur
des Ponts et Chaussées

Secrétaire générale

de rédaction :

Brigitte LEFEBVRE DU PREY

Rédaction - Promotion

Administration :

28, rue des Saints-Pères
Paris-7^e - 260.25.33

Bulletin de l'Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées, avec la collaboration de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole des Ponts et Chaussées.

Abonnements :

— France 150 F.
— Etranger 150 F. (frais de port en sus)
Prix du numéro : 18 F.

Publicité :

Responsable de la publicité :
Jean FROCHOT
Société Pyc-Editions :
254, rue de Vaugirard
75015 Paris
Tél. 532-27-19

L'Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées n'est pas responsable des opinions émises dans les conférences qu'elle organise ou dans les articles qu'elle publie.

Dépôt légal 2^e trimestre 1978
N° 6617
Commission Paritaire N° 55.306

IMPRIMERIE MODERNE
U.S.H.A.
Aurillac

sommaire

dossier

Editorial 14

par E. BIASINI

L'aménagement de la Côte Aquitaine 16

par J.-P. MORELON

— la protection des espaces naturels 17

— le développement touristique 32

— l'ouverture sociale 42

rubriques

Mouvements 46

Amicale d'entraide aux Orphelins 48

Maquette : Monique CARALLI.
Couverture : la côte océane (photo : Le Collen).



Faites vacciner votre matériel contre la vieillesse.

Sur le matériel de travaux publics, ce sont les organes mécaniques qui vieillissent le plus vite. Pour lutter contre l'usure prématurée et retarder le vieillissement de ces organes mécaniques, Esso a mis au point une gamme de lubrifiants spécialement conçus pour engins de travaux publics.

Essolube D-3

C'est une huile détergente monograde permettant de couvrir les exigences de tous les moteurs Diesel y compris les moteurs suralimentés.

Elle existe dans les grades SAE 10 W, 20 W, 30, 40.

Esso Gear Oil GX

C'est une huile contenant des additifs "extrême pression" pour engrenages très chargés et couples hypoides. Elle répond à la norme MIL-I-2105 B. Elle existe dans les grades SAE 80 W, 80 W-90, 85 W-140.

Nuto HP 68

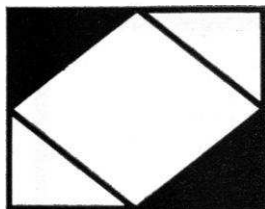
C'est une huile qui satisfait à tous les impératifs exigés des lubrifiants pour circuits oléodynamiques. Elle a

une bonne résistance à l'oxydation, un bas point d'écoulement et un indice de viscosité très satisfaisant.



Lubrifiants Esso : une bonne médecine.





Dragages et Travaux Publics

Tour Eve · La Défense 9 · 92806 Puteaux · Cedex France



en France
et dans
le monde
entier

- Terrassements
- Travaux maritimes
- Barrages et canaux
- Routes et voies ferrées
- Aéroports
- Ouvrages d'Art
- Bâtiments et usines
- Travaux souterrains

271

au service des collectivités...

LA SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE

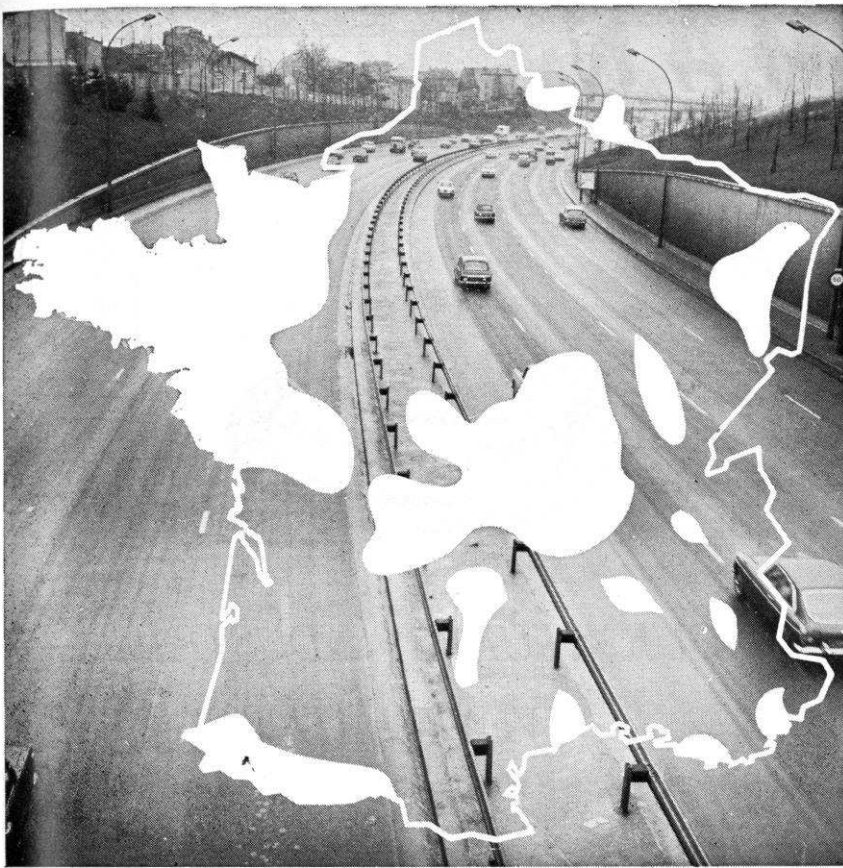
première entreprise régionale
pour la distribution d'eau,
l'assainissement,
la destruction
d'ordures ménagères

Conseils techniques
Prestations de service
Affermages



SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE

25, rue Ed.-Delanglade
tél. : 53.41.36 - Marseille



**partout en France
la qualité
c'est notre affaire**

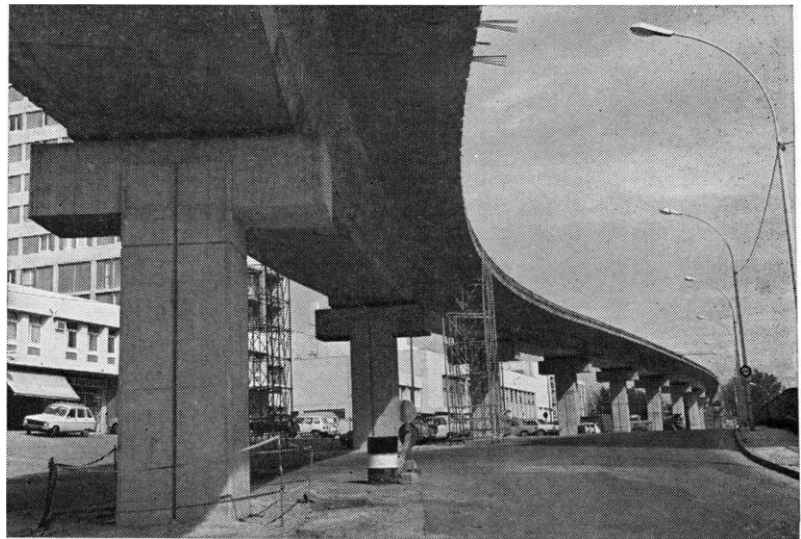
G. BOUTIER / PHOTO 64

SYNDICAT NATIONAL DES
**PRODUCTEURS DE MATERIAUX D'ORIGINE ERUPTIVE,
CRISTALLOPHYLLIENNE ET ASSIMILES**

3, rue Alfred-Roll - 75849 PARIS CEDEX 17
Tél. : 766.03.64

Un tiers du sol national recèle des gisements de valeur.

TERRASSEMENTS
TRAVAUX PUBLICS
BÉTON ARMÉ
ET PRÉCONTRAIT
BATIMENTS
TRAVAUX SOUTERRAINS
FLUVIAUX et MARITIMES



Métro de Marseille (en participation).
Viaduc de la Rose (exécution Moinon).

Agence : Provence - Alpes
Côte d'Azur
Lotissement Industriel de Bagnol
Voie de la Glacière
13127 VITROLLES
Tél. (42) 89.14.83

Entreprise MOINON

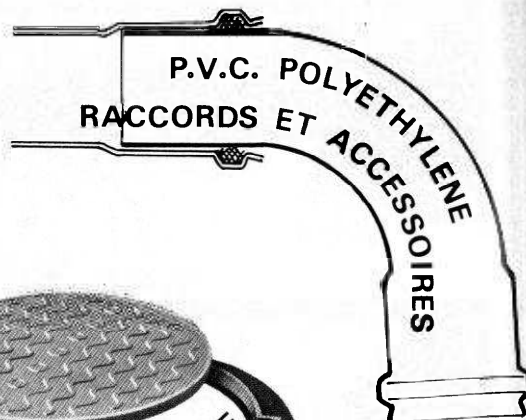
57, rue de Colombes 92003 Nanterre Cedex

Télex : 612 661

Tél. : 725.92.90 (9 lignes)

ETS HOORMAN

PRODUITS METALLURGIQUES
QUINCAILLERIE GENERALE



FOURNITURES INDUSTRIELLES
VENTILATION

rue des Grands Mortiers .B.P. 40
37700 St. Pierre .des .Corps - Tél. 05.19.30 - Télex 750702



R.N. 10 - Déviation de Vendôme



JEAN COLIN

TRAVAUX PUBLICS

37, rue Anatole-France — 92309 Levallois-Perret Cédex
Tél. 757.04.30.

Directions régionales :

Bicis - Bordeaux - Douai - Metz - Niort - Orléans - Tours



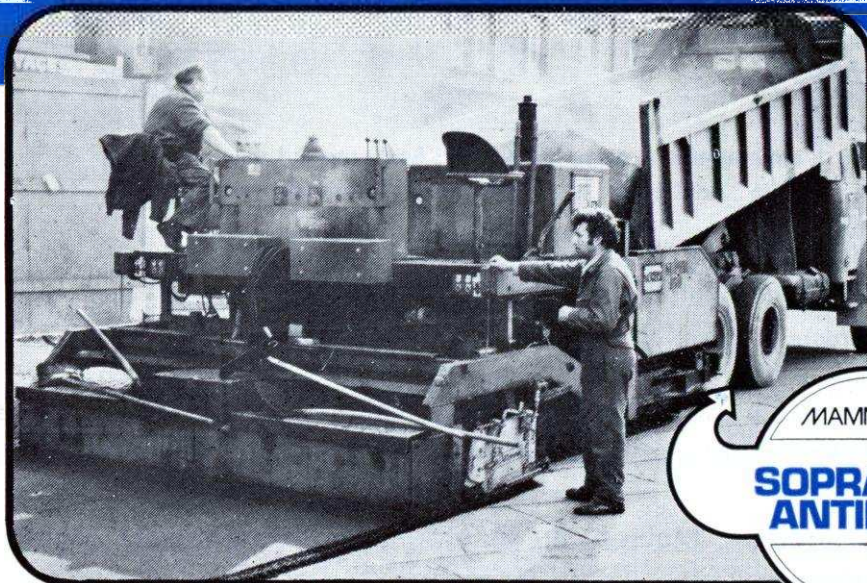
- entreprise générale
- constructions métalliques
- constructions mécaniques
- constructions nucléaires
- constructions off-shore
- aéroréfrigérants
- menuiserie métallique
- façades-murs-rideaux
- chaudronnerie-réservoirs
- ponts fixes et mobiles
- ouvrages hydrauliques

Compagnie Française d'Entreprises Métalliques

57, bd de Montmorency - B.P. 31816-75781 Paris Cedex 16 - Tél. 524 46 92 - Telex Lonfer Paris 620512

CFEM

Etanchéité pour ponts, viaducs, parkings...



MAMMOUTH

**SOPRALENE®
ANTIROCK**

ETANCHÉITÉ

A base de polyester non tissé 350 g/m² + bitume élastomère.
Directement sous enrobé bitumineux.



Fabrication

SOPREMA

B.P. 121 - 67025 Strasbourg Cédex - Tél. (88) 39.99.45 - Télex 890307 F

FONDASOL

BUREAU D'ETUDES DE SOLS
ET FONDATIONS
SONDAGES - ESSAIS DE SOLS



FONDASOL TECHNIQUE

Moyens mécaniques
Bureau d'Etudes
Ingénieurs conseils :

FONDASOL ETUDE

290, rue des Galoubets - B.P. 54
84005 AVIGNON CEDEX
Tél. : (90) 31.23.96
Télex : 431 999 FONDASOL MTFAV

FONDASOL INTERNATIONAL

5 bis, rue du Louvre - 75001 PARIS
Tél. : 260.21.43 et 44
Télex : 670 230 FONDASOL PARIS

FONDASOL EST

1, rue des Couteliers
57000 METZ BORNAY
Tél. : (87) 75.41.82
Télex : 860 695 FONDASOL METZ

FONDASOL CENTRE

19, rue Saint-Georges
71100 CHALON-SUR-SAONE
Tél. : (85) 48.45.60
Télex : 800 368 FONDASOL CHALN

FONDASOL ATLANTIQUE

79, avenue de la Morlière - ORVAULT
44700 NANTES
Tél. : (40) 76.12.12
Télex : 710 567 FONDATL

BUREAUX A L'ETRANGER

SAUDI ARABIA

RIYAD
I.A.O. « IBRAHIM ABUNAYYAN
ORGANIZATION »
Po. Box 71
Tél. : 53.085 — Télex : 20.132 SJ

AL KHOBAR
I.A.O. « IBRAHIM ABUNAYYAN
ORGANIZATION »
Talal Street
Tél. : 44.115 — Télex : 67.036 SJ

JEDDAH
INDECOM

Queen's Building Office 307
Po. Box 2838
Tél. : 24.066 — Télex : 40.126 SJ

QATAR

DOHA
INAGE
Po. Box 3304
Tél. : 23.031 — Télex : 4423 DH

BAHRAIN

MANAMA
Bahrein Markets
Po. Box 799
Télex : 8280

AMÉNAGEMENT DE LA COTE AQUITAINE

U.P.A. N° 3

Z.A.C. DE L'ARDILOUSE

LACANAU - OCEAN

L'aménagement de la Z.A.C. de l'Ardilouse à Lacanau-Océan
a été confié à la Fédération Nationale du Bâtiment

Trois types de programmes peuvent être proposés à des investisseurs ou à des promoteurs :

- Programmes en bordure d'océan
- Programmes en forêt
- Programmes en forêt autour d'un golf international de 18 trous

Pour tous renseignements, s'adresser à la **S.A. AQUITAINE PARALLELE 45**

Siège social : Maison du Bâtiment et des Travaux Publics
(Quartier du Lac) - 33081 Bordeaux-Cédex - Tél. (56) 90.91.36

Bureaux à Paris : Fédération Nationale du Bâtiment, 33, avenue Kléber
75784 PARIS — Cédex 16 Tél. : 720.10.20

**SOCIÉTÉ ANONYME
DES ENTREPRISES**

Léon BALLOT

au Capital de 25 500 000 F

**TRAVAUX
PUBLICS**

155, boulevard Hausmann, 75008 PARIS

Entreprises de bâtiment et travaux publics

Engineering

Coordination pilotage

Missions de contractant principal

Promotion

Groupe

G T M

Société des Grands Travaux de Marseille

61, avenue Jules-Quentin — NANTERRE (Hauts-de-Seine)

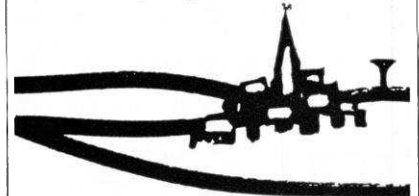
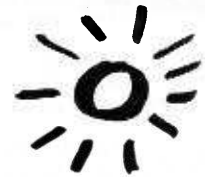
Tél. : (1) 725.94.40

Télex : GTMNT 611 306 — Télécopieur

**la qualité
de la Vie**

SAUR

**s'en préoccupe
depuis plus
de 40 ans**



études,
construction,
exploitation
de services publics,
de distribution
d'eau potable,
d'irrigation,
d'assainissement,
de collecte
et de traitement
des ordures ménagères

SAUR

**SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
URBAIN ET RURAL**

Siège Social :
50/56, rue de la Procession
75015 PARIS

Tél : 539 22 60
Télex : 640 989 F.

15

Directions Régionales en France

Filiales :

SODEN (Nîmes) - SAUR/AFRIQUE
SODECI (Abidjan)

SOGETRAM^{S.A.}

GENIE CIVIL EN EAU

AGENCES :

- ILE-DE-FRANCE** : même adresse
NORD - OUEST : même adresse
NORD - EST : 2, rue de l'Energie
Zone Industrielle
67800 Bischeim
Tél. : (88) 33.16.04
OUEST : 11, rue Jean-Bart,
29110 Concarneau
Tél. (98) 97.31.92
CENTRE : Rue de Granby
42100 Saint-Etienne
Tél. (77) 57.01.91
57.14.55
Télex n° 300 971
SUD-OUEST : 19, rue Ste-Philomène
31000 Toulouse
Tél. (61) 52.36.83

Face au 2, quai de la Rapée

75012 PARIS

Tél. : 307.20.40

— Télex : SOGTRAM 670 343 —

**Le spécialiste
de l'inspection
et de
la réparation
d'ouvrages
anciens**

CENTRE TECHNIQUE - FORMATION LABORATOIRE

16, rue Marie-Curie — 27780 GARENNES/EURE — Tél. : (32) 36.51.38

SELAND S.A.

(Société des Entreprises
du Bâtiment
et des Travaux Publics
des Landes)

**20, Cours Mal-Foch
B.P. 43**

40101 DAX CEDEX

Tél. : (58) 74.06.70

canalisations

Etudes et réalisations clés en mains
de pipe-lines en acier pour pétrole,
gaz et tous autres fluides.

tuyauteries

Etudes et constructions.
Réalizations d'ensembles industriels
tous corps d'état.

échafaudages

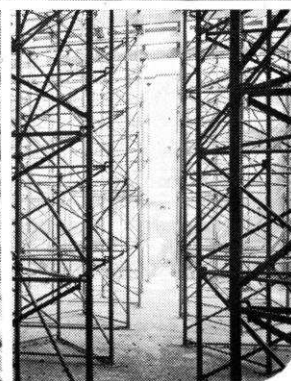
Vente, location et mise en œuvre de
tous matériels d'échafaudage,
ossatures métalliques pour stockage

ENTREPOSE

75, rue de Tocqueville, 75850-Paris Cedex 17, tél. : 766.51.10

directions techniques et commerciales

125/127 r. de Saussure 75850 Paris Cedex 17 tél. 766.03.89



ENTREPRISE

BOURDIN & CHAUSSE

S.A. au Capital de 21 000 000 F

NANTES :

Rue de l'Ouche-Buron - Tél. : 49.26.08

PARIS :

36, rue de l'Ancienne Mairie

92 - BOULOGNE-BILLAN COURT - Tél. : 604 13-52

**TERRASSEMENTS
ROUTES
ASSAINISSEMENT
RÉSEAUX EAU et GAZ
GÉNIE CIVIL
SOLS SPORTIFS**



JEAN LEFEBVRE

TRAVAUX ROUTIERS • TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENT • ASSAINISSEMENT • VIABILITE
ENROBAGE DE TOUS MATERIAUX
BETONS BITUMINEUX • TERRAINS DE SPORTS
SOLS INDUSTRIELS : PROCÉDE SALVIACIM

S.A. AU CAPITAL DE 36 135 000 F • 11, BD JEAN-MERMOZ
92202 NEUILLY-SUR-SEINE • TEL. 747.54.00

Une terrasse

sur Bordeaux :

Résidence Mozart

« le dernier né de la

« **stue** »

du studio au 5 pièces



Crédit P.I.C. 80 %
(ou 60 % pour investisseurs)

LE MOZART accès Bd Godard

(Le Grand Parc) — Bordeaux

Appartement témoin ouvert de
15 h à 19 h du jeudi au lundi

Tél. 50.36.19

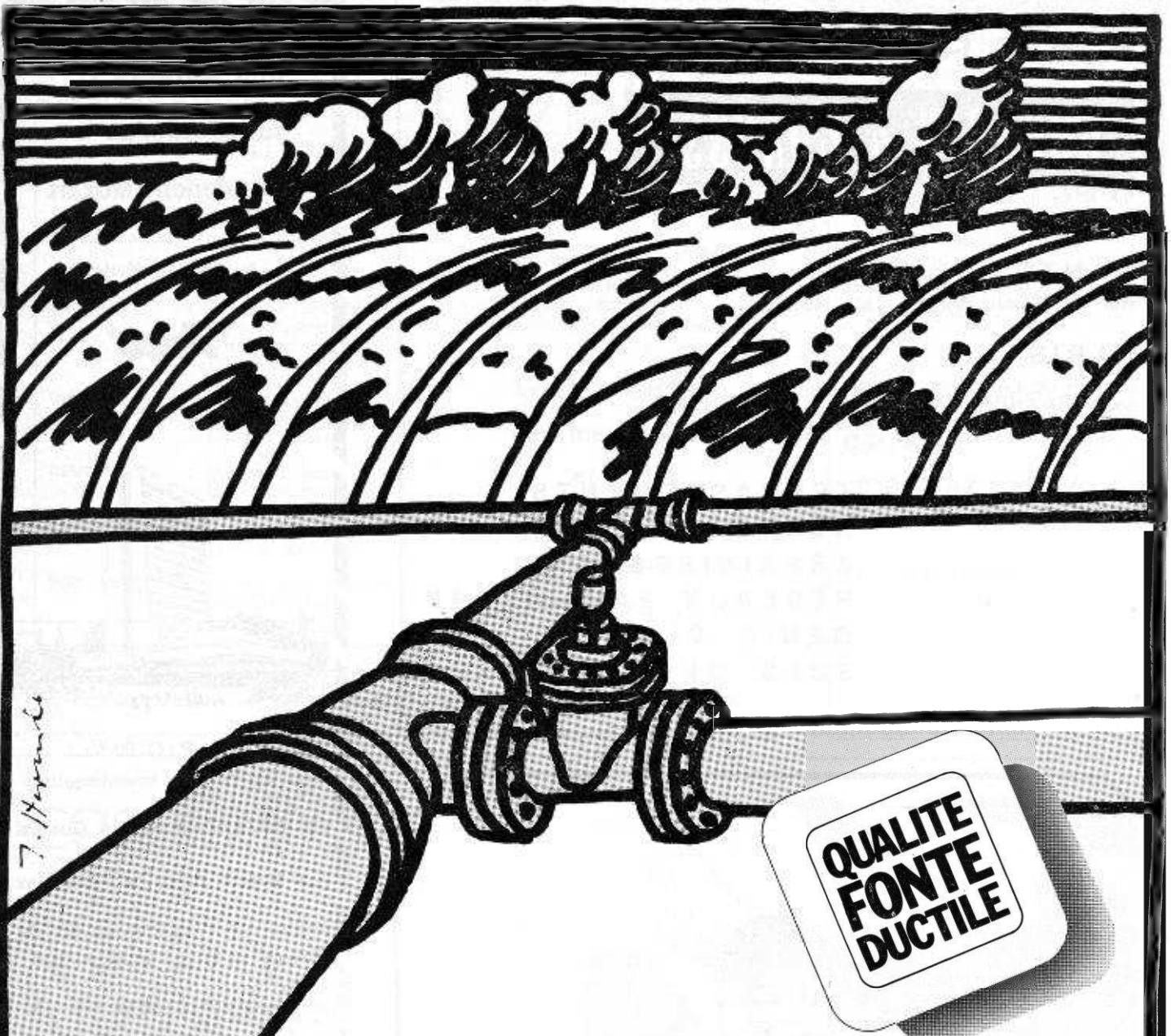


LA MAISON DU G. SCIC

14, rue Vital-Carles
33000 BORDEAUX

Tél. : (56) 44.24.24

*L'immobilier conçu
comme un service !*



**QUALITE
FONTE
DUCTILE**

Canalisations d'irrigation Parce que les canalisations en Fonte Ductile sont durables. Elles sont étanches, elles résistent à la corrosion et aux mouvements de terrain.

Pourquoi la fonte ductile ?

Pont-à-Mousson S.A.

Bon à retourner au service publicité : 4X, 54017 NANCY CEDEX
Je désire recevoir une documentation sur les canalisations d'irrigation en Fonte Ductile.

Nom _____

Société _____

Adresse _____

Téléphone _____

Parce que les canalisations en Fonte Ductile sont résistantes. Elles supportent des pressions de service qui s'échelonnent de 40 bars, pour le diamètre 60 mm, à 25 bars, pour le diamètre 1000 mm. Elles offrent donc un large coefficient de sécurité en cas de surpressions.

La Fonte Ductile = le meilleur matériau pour canaliser l'eau.



PONT-A-MOUSSON S.A.

91, av. de la Libération, 54017 NANCY.

Tél. : (28) 96-81-21,

télex : PAMSA X 85 0003 F



BATIMENT

TRAVAUX PUBLICS

EXPLOITATION

DE CARRIÈRES

**ENTREPRISE
TERRADE**

18, rue du Colonel-Denfert
71 - **CHALON-SUR-SAONE**
Tél. : **48.68.18**

**S. A. T. E. L.
S. I. D. E. A.**

SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE
POUR TOUTES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT
ZONES D'HABITATIONS - ZONES TOURISTIQUES
ZONES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES
RÉALISATION DE TOUTES CONSTRUCTIONS
POUR COLLECTIVITÉS LOCALES

Adresse : **48, rue Raymond-Lavigne - 33110 LE BOUSCAT - ☎ 08.57.35**



SCETAUROUTE

BUREAU D'ETUDES ET D'INGENIERIE AUTOROUTIER

**DIRECTION GENERALE : Rue Gaston-Monmousseau - B.P. n° 117 - 78192 TRAPPES CEDEX - Tél. : 050.61.15
Télex : BETSER 697 293**

AGENCES

Agence de NICE

28, avenue de la Californie - 06200 NICE
Tél. 86.22.53 - Télex : 470 198

ROQUEBRUNE

Domaine de Palayson - B.P. n° 2
83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
Tél. 44.70.33 - Télex : 470 485

AIX-EN-PROVENCE

La Palette - 13609 AIX-EN-PROVENCE
Tél. 28.91.71 - Télex : 420 134

Agence de NIORT

8, avenue de la République - 79000 NIORT
Tél. (49) 28.10.68 et 28.18.59

Agence du ROUSSILLON

6, rue de la Corse - 66000 PERPIGNAN
Tél. 50.25.72 - Télex : 500 843

Agence de MIDI-PYRENEES

Zone Industrielle de Montaudran
Rue Jean-Rodier - 31400 TOULOUSE
Tél. 80.45.20 - Télex : 520 006

Agence d'AQUITAINE

B.P. 189 - 47007 AGEN
Tél. 66.63.08 - Télex : 570 417

Agence de ANNECY

13 bis, boulevard du Fier - B.P. 552 - 74000 ANNECY
Tél. 57.19.13 - Télex : 300 807

Agence de CLERMONT

Aérogare d'AULNAT - B.P. n° 9 - 63510 AULNAT
Tél. 92.60.67 - Télex : 390 024

Agence de BOURGOGNE

2, avenue Garibaldi - B.P. n° 622 - 21016 DIJON CEDEX
Tél. 32.80.93 - Télex : 350 810

Agence de PAU

P. et C. Arrt Autoroutier
Lotissement Berlanne - 64160 MORLAAS
Tél. (59) 02.75.12 - Télex : 570 895 F

Agence du NORD

Rue Yves-de-Cugis (Triolo) - B.P. 58 - 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ
Tél. (20) 91.27.19 - Télex : 120 648

Agence de l'EST

2, rue du Vair - 54520 LAXOU
Tél. (28) 96.50.13 - Télex : 960 801

AGENCE REGION PARISIENNE

Rue Gaston-Monmousseau - B.P. n° 117 - 78192 TRAPPES CEDEX
Tél. 050.61.15 - Télex : BETSER 697 293
A partir du 1^{er} mai 1978 ouverture : Avenue de la Libération,
Carrefour de la Croix-Rouge - 33310 LORMONT.

éditorial



L'aménagement de la Côte Aquitaine, il faut le reconnaître, ne se présente guère encore sur le terrain avec beaucoup de séduction pour qui se prétendant réaliste aime à juger sur pièce, c'est-à-dire sur ce qu'il voit : les chantiers y sont encore peu spectaculaires, et hormis quelques-uns la création du plan d'eau salée d'Albret, la liaison entre les lacs d'Hourtin et de Lacanau), ils ne rassemblent pas assez de grues, de bulldozers et de camions, pour mériter la grande considération des experts. Mais comme cependant l'aménagement de l'Aquitaine est une entreprise qui suscite beaucoup d'intérêt et de polémique, comme il s'y dépense de l'argent, comme elle a l'air, quels que soient les vents, de durer et comme il n'est pas question de l'arrêter ou de la mettre en cause, c'est qu'il doit s'y passer autre chose. Ici, en effet, l'image de l'iceberg s'applique entièrement et la part immergée est immense, si le visible est encore peu impressionnant.

L'immersion s'est faite dans le pays lui-même. Le vrai pays aquitain fait d'une nature fragile et d'hommes secrets, bien plantés dans leur sol et méfiants aux « étrangers ». C'est aux Aquitains que la Mission d'aménagement a d'abord voulu parler, en se plaçant d'emblée comme un phénomène extérieur à la région, dont la légitimité et la raison d'être ne pouvaient venir que d'une adhésion du

pays profond. Loin de se faire juger sur une apparente efficacité qui porte en elle une marque coloniale, la Mission a voulu peu à peu pénétrer au dedans pour intégrer dans le génie propre de l'Aquitaine l'évolution qu'elle devait susciter.

S'écartant ainsi dès l'origine de la seule finalité quantitative des projets qu'elle proposait au pays, elle a engagé avec l'Aquitaine tout entière par les techniques les plus novatrices et les plus différenciées de la communication un dialogue profond dont le résultat est maintenant évident. Les schémas de la Mission sont devenus ceux des Aquitains, toutes les opérations engagées le sont par des responsables aquitains, les sociétés qui réalisent, toutes spécifiques, sont constituées autour de forces vives de l'économie aquitaine, entrepreneurs, artisans, promoteurs, organismes sociaux, etc... C'est véritablement l'Aquitaine qui est maintenant engagée dans une affaire dont les décisions appartiennent à ses élus. Je dirai même aussi que la contestation est aquitaine ... et elle est dérisoire, d'autant que le domaine où elle s'exprime .. l'environnement .. est particulièrement mal choisi. Depuis 1970, la Mission est à l'avant-garde de l'écologie, et a innové dans ce domaine d'une façon qui fait maintenant école. Les Secteurs d'Equilibre Naturel (1970),

la création d'un Comité d'experts en environnement pesant sur les décisions de tout son poids (1973), la réalisation d'un plan global de génie sanitaire (depuis 1970), les études qui ne s'appelaient pas encore d'impact (depuis 1972) ont permis à la Mission de sauver l'Aquitaine du gaspillage et de l'anarchie. Mais nous voulons aller plus loin.

Il se passe en Aquitaine quelque chose de très important, de très nouveau et de très exemplaire : l'aménagement n'y est pas seulement un fait technique — Il y est bien un fait de société, un fait culturel. Et la part importante donnée au social entre dans cette vision (30 % sans aucune ségrégation). Au moment où les préoccupations de décentralisation régionale se développent, on peut affirmer que la Mission réalise un équilibre satisfaisant entre le nécessaire développement de la responsabilité locale, et la non moins nécessaire vision générale d'un pouvoir central qui ne doit pas pour autant abdiquer. Son action depuis huit ans en a bien préparé la mutation. De cela aussi les responsables aquitains sont conscients.

Une seule ombre à ce tableau : c'est difficile. Difficile d'être compris, difficile de surmonter les habitudes, de vaincre les préjugés. Il a fallu des

années d'une politique d'animation en profondeur, de provocation de l'opinion locale, il a fallu l'appui du Gouvernement, la compréhension de la DATAR pour laisser se développer une entreprise qui a eu à certains moments mauvaise presse. Il a fallu aussi l'apport de techniciens qui ont su comprendre, et traduire en actions concrètes, une ambition qui n'était pas simple : Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Jean-Pierre Morelon était parfaitement préparé techniquement à faire de l'aménagement. Il n'était pas évident qu'il le fût pour le faire comme on le voulait en Aquitaine. Il a su en comprendre l'ambition et la transformer en réalité.

Le bilan qu'on en peut dresser aujourd'hui, c'est en grande partie à lui qu'on le doit.

C'est pourquoi j'ai plaisir à m'associer ici à la présentation qu'il fait du travail de notre équipe, et des Aquitains que nous conseillons.

Emile-J. BIASINI,

**Président
de la Mission interministérielle
pour l'Aménagement
de la Côte Aquitaine.**



l'aménagement de la côte aquitaine

par J.P. MORELON,

Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées,

Secrétaire Général de la Mission interministérielle pour l'Aménagement de la côte aquitaine.

L'aménagement de la Côte Aquitaine est déjà une vieille affaire : la Mission a été créée en octobre 1967 ; les principes généraux de l'aménagement ont été adoptés en décembre 1970, le schéma d'aménagement Gironde-Landes approuvé en avril 1972, celui du Pays Basque en mars 1974 ; des orientations d'action ont été définies successivement par le Gouvernement en décembre 1974, juillet 1975, février 1976, novembre 1976, novembre 1977.

Ces 10 années ont vu des évolutions profondes dans notre pays ; une action comme celle-ci en a subi les influences directes du fait qu'à tout instant elle intègre les éléments de

nature tant politique qu'économique et écologique qui font notre société. Sans vouloir faire un point complet ni retracer toutes les étapes et évolutions intervenues depuis le départ, on traitera ci-dessous des différents volets de la politique d'aménagement menée sur la Côte Aquitaine :

- I - La protection des espaces naturels
- II - Le développement touristique
- III - L'ouverture sociale.

Ils sont étroitement imbriqués les uns dans les autres, pour des raisons de clarté on les examinera indépendamment.

On ne développera pas une quatrième

dimension de l'action de la Mission, le tourisme intérieur. Elle se concrétise dans le Pays Basque intérieur par des opérations ponctuelles (Sare, Salies-de-Béarn, la vallée de la Soule) dont l'objet est de favoriser des activités touristiques bien intégrées au pays. En Gironde et dans les Landes, elle conduit la Mission à rechercher les articulations entre les développements de la Côte et de l'arrière-pays en vue de mieux assurer la mise en valeur de celui-ci.

On s'attachera essentiellement à présenter les objectifs et les méthodes, sans donner de détails sur les projets eux-mêmes.

la protection des espaces naturels

En Gironde et dans les Landes la Côte Aquitaine représente une vaste réserve d'espaces naturels encore bien préservés : la plage océane est une immense étendue de sable fin de 232 km adossée à une forêt de pins de 1 200 000 ha ; dans la forêt, parallèlement à l'océan et à quelques kilomètres seulement de celui-ci, une chaîne de lacs d'eau douce développe près de 20 000 ha de plans d'eau parmi lesquels on trouve les 2 lacs intérieurs les plus grands de France ; le Bassin d'Arcachon, avec son ostréiculture, représente un milieu original très dépendant du mouvement des marées (15 000 ha de plan d'eau à marée haute, 5 000 ha à marée basse).

Ces espaces « naturels » résultent largement de l'aménagement qui a été réalisé aux 18^e et 19^e siècles à la suite d'initiatives ponctuelles et d'un plan d'ensemble présenté par un Ingénieur des Ponts et Chaussées M. Bremontier. Mais leur équilibre est fragile : les nappes phréatiques sont peu profondes, les lacs peuvent être pollués, la forêt est sensible au feu, au piétinement, les tempêtes modifient la dune littorale. La pression touristique fait courir un risque à cet équilibre si elle n'est pas maîtrisée convenablement : un des objectifs majeurs de l'aménagement de la Côte Aquitaine est d'assurer le maintien de la qualité de ces espaces naturels.

Sur les 35 km de la Côte basque la morphologie du littoral est très différente : il y a une succession de falaises et de plages dotées de stations touristiques anciennes et célèbres avec un arrière-pays qui est sans doute une des régions les plus originales de France. L'urbanisation est largement en cours le long du littoral à Anglet, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Hendaye. Il s'agit d'en organiser le dynamisme et d'assurer la sauvegarde des zones encore protégées.

Nous donnons ci-dessous les grandes lignes de la politique de protection qui est menée sur la Côte Aquitaine sous l'égide de la Mission. Les deux cartes jointes en illustrent les ambitions.



Une vue de l'étang de Soustans dans les Landes. Cet étang (390 ha) ainsi que ceux d'Aureilhan (340 ha) et de Léon (340 ha) sont menacés d'un processus progressif de comblement. Un programme de régénération de ces trois étangs a été entrepris (dragages, travaux préventifs pour limiter les apports de matériaux solides).

Les schémas d'aménagement

a) Le schéma d'aménagement Gironde-Landes a découpé la Côte en 9 Unités Principales d'Aménagement (UPA) séparées par 7 Secteurs d'Équilibre Naturel (SEN). C'est au sein des UPA (125 000 ha) que seront localisés les hébergements touristiques nouveaux et les équipements lourds, les SEN (265 000 hectares) devant rester des zones essentiellement naturelles dotées d'équipements légers.

Au sein de chaque UPA sont prévues un petit nombre d'opérations touristiques nouvelles séparées par d'importants espaces naturels. Ces opérations traitées perpendiculairement à la côte ne seront pas situées en terrain vierge mais s'appuieront sur les urbanisations existantes sur lesquelles elles seront greffées. On retrouvera ainsi à l'intérieur des UPA une alternance zones urbanisées / zo-

nes naturelles et l'on évitera les développements linéaires le long du littoral.

Il s'agit là d'une politique à grande échelle de discontinuité et de protection des espaces naturels qui a largement anticipé sur les directives récentes en matière d'aménagement du littoral.

Il est évident que ces principes sont plus difficiles à appliquer autour du Bassin d'Arcachon du fait de l'importance de l'urbanisation. Le schéma d'aménagement cherche à y préserver les zones qui restent encore vertes.

b) Sur la Côte basque, les orientations du schéma d'aménagement sont les suivantes :

- une modération de la croissance des hébergements touristiques et leur localisation préférentielle dans 5 grandes opérations d'aménagement touristique (Chiberta à Anglet, la Côte des Basques et Ibarritz-Mouriscot à Biarritz, l'Untxin au Sud

de Saint-Jean-de-Luz, Chingoudy à Hendaye).

- la sauvegarde des coupures vertes existant sur le littoral.

La politique foncière

En Gironde et dans les Landes, en même temps qu'elle entreprenait l'étude du schéma d'aménagement, la Mission a fait mettre en place en décembre 1970 des pré-ZAD d'une surface totale de 188 000 ha, leur validité expirait en juillet 1974. A cette date elles ont été relayées par 40 000 ha de ZAD où les deux Départements de la Gironde et des Landes ainsi que quelques communes des Landes ont accepté d'être les bénéficiaires du droit de préemption ; ces ZAD sont à 80 % à des fins de protection. A la suite des textes récents, il pourra largement s'y substituer des zones de préemption au titre des périmètres sensibles. Le tableau joint montre l'importance de la protection foncière ainsi assurée par les ZAD en complément des propriétés domaniales et communales existantes.

Une politique active d'acquisitions foncières est menée au sein des ZAD : c'est ainsi que l'Etat a pu acheter au titre des pré-ZAD 500 ha de coupures vertes sur les rives du Bassin d'Arcachon, qui seront pour la plupart repris par le Conservatoire du Littoral.

Sur la Côte basque une pré-ZAD de 3 700 ha a été mise en place en août 1975, en complément des zones de préemption existant au titre des périmètres sensibles on recouvre ainsi l'ensemble des espaces à protéger le long du littoral.



L'aménagement du parc Pereire à Arcachon à la limite de l'urbanisation existante, cette dune de 5 ha en bordure du bassin d'Arcachon faisait partie d'un lotissement autorisé. La ville d'Arcachon en a acquis la maîtrise, et un parc public y est en cours d'aménagement avec l'aide de la mission et du FIANE en relation avec la plage existante : la circulation automobile sera supprimée durant la saison sur la route littoral qui sépare la dune de la plage, des aires de jeux et des promenades seront mises à la disposition du public.

Les mesures réglementaires : documents d'urbanisme, réserves naturelles, sites naturels

a) SDAU et POS. Les SDAU et les POS dont l'établissement a été largement financé par la Mission sont bien avancés : sur un total de 91 POS, 30 sont approuvés, 16 publiés, 42 en cours d'étude ; le SDAU du Nord-Médoc et le SDAU du Bassin d'Arcachon sont approuvés. Les uns et les autres traduisent les options des schémas d'aménagement et assurent

ainsi une large protection de la Côte Aquitaine.

b) Réserves naturelles. Deux réserves naturelles existaient en Gironde et dans les Landes : le banc d'Arguin (Bassin d'Arcachon), et l'étang noir dans les Landes. Le principe de la création de 11 nouvelles réserves naturelles couvrant 4 000 ha a été décidé en 1975 ; les sites en ont été choisis pour leur valeur scientifique : ils représentent l'échantillon le plus représentatif des milieux et paysages caractéristiques de la Côte Aquitaine, et constituent un ensemble d'un grand intérêt pour les oiseaux migrants. Cette décision est en cours de

PROPRIETE DES TERRAINS SITUES EN PRE-ZAD

	Propriétés domaniales (1)	Propriétés communales (1)	Terrains privés		Superficie totale des pré-ZAD
			En pré-ZAD mais hors ZAD définitives	En ZAD définitives	
Gironde	27 500 ha	20 000 ha	46 400 ha	25 100 ha (1)	119 000 ha
Landes	18 000 ha	18 000 ha	13 600 ha	19 400 ha	69 000 ha
TOTAL	45 500 ha	38 000 ha	60 000 ha	44 500 ha (1)	188 000 ha

(1) La surface des propriétés domaniales et communales inclut environ 20 000 ha de lacs.

(1) Dont environ 4 500 ha pour la zone industrielle du Verdon.

AMENAGEMENT DE LA COTE BASQUE

GRANDE OPERATION D'AMENAGEMENT
TOURISTIQUE



ZONES DE PROTECTION



ZAD - PRE ZAD

ZONE DE PREEMPTION DANS LES
PERIMETRES SENSIBLES

0 10 km N



CENTRE VILLE



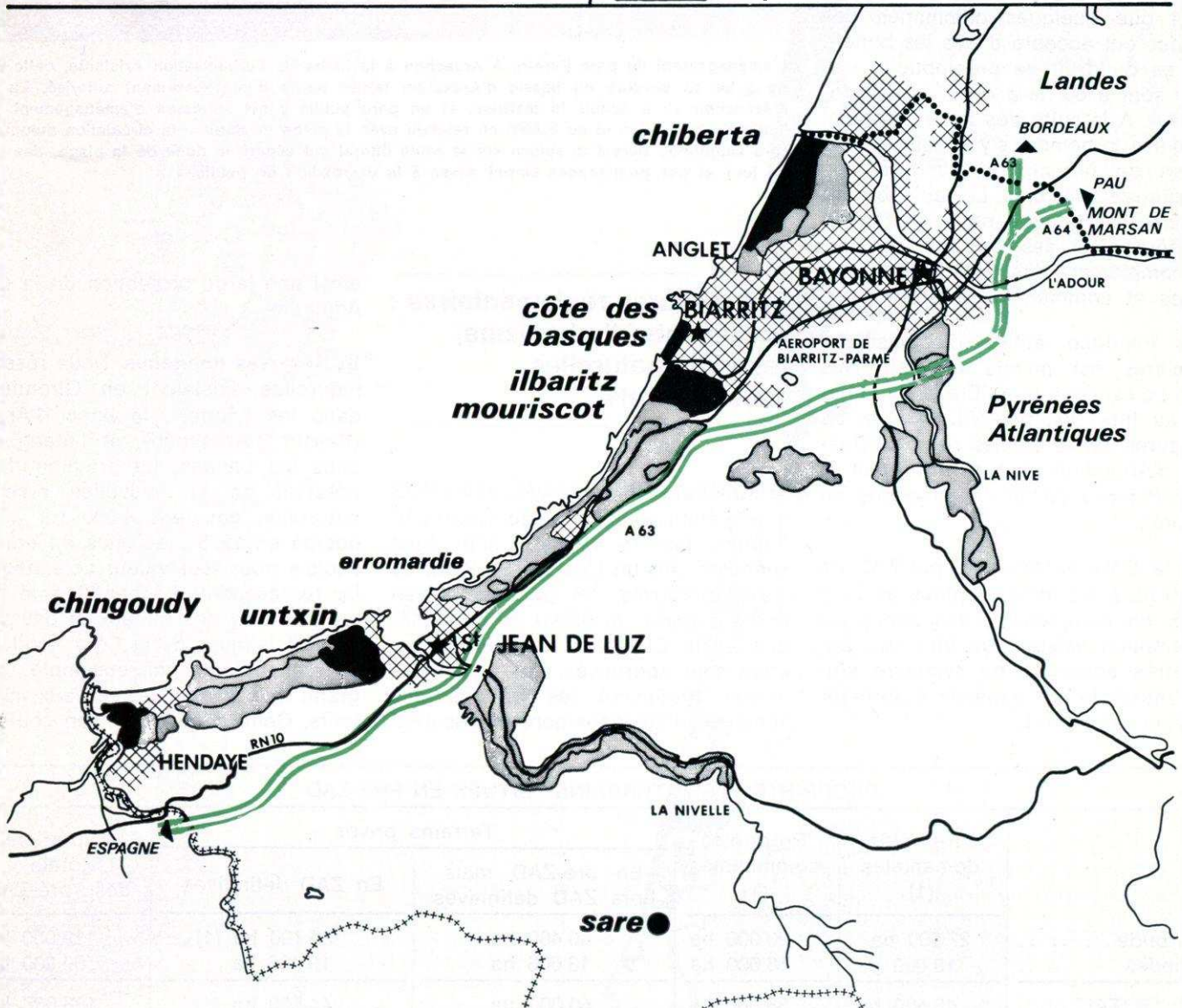
URBANISATION EXISTANTE



AUTOROUTE EXISTANTE,
PROGRAMMEE



AUTRE VOIE



Opération	Maîtrise d'ouvrage	Réalisateur	Grandes lignes du programme	Etat sommaire de la procédure	Etat sommaire des réalisations
<p>Hourtin (UPA 2 - Gironde) Z.A.C. d'Hourtin-Port située rive Est du lac d'Hourtin - Carcans greffé sur Hourtin Bourg.</p>	<p>— Syndicat Mixte Commune d'Hourtin + Département de la Gironde — Z.A.C. publique en régie directe — Surface : environ 70 ha</p>	<p>Groupement de promoteurs privés sous l'égide de la FNPC. Protocole de principe passé en juillet 1977 entre le Syndicat Mixte, la MIACA et les promoteurs.</p>	<p>— Equipements de loisirs liés au lac (baignade, promenade, piscine, etc.) — 3 500 lits comprenant plus de 2 000 lits de villages de vacances à dominante sociale.</p>	<p>— Arrêté de création de Z.A.C. du 29-6-77 Modification du périmètre demandée le 8 mai 1978 par le Syndicat Mixte — Terrains privés en cours d'acquisition.</p>	<p>Collecteur d'assainissement et station d'épuration en service. permettant le raccordement de la Z.A.C. — Les premiers lits seront en service pour la saison 1980.</p>
<p>Carcans-Maubuisson (UPA 3 Gironde) située en forêt à l'ouest du lac d'Hourtin-Carcans.</p>	<p>— Syndicat Mixte Commune de Carcans + Département de la Gironde — Z.A.C. publique en régie directe — Surface : 137 ha.</p>	<p>L'ALTEA (Association pour les loisirs et le tourisme en Aquitaine) : association regroupant plusieurs organismes régionaux d'HLM, l'Union Nationale des H.L.M., le Crédit Foncier.</p>	<p>— Produit touristique à dominante sportive s'appuyant sur les équipements de la base départementale de Bombannes — 5 500 lits comprenant 2 200 lits de villages de vacances sociaux ; 2 300 lits d'hôtellerie, para-hôtellerie, multi-propriété ; 1 000 lits de résidences secondaires — des équipements de sports et de loisirs.</p>	<p>— Arrêté de création de Z.A.C. du 29-6-77 — L'établissement du dossier de réalisation est en cours d'achèvement — Les terrains préalablement forêt domaniale sont en cours d'échange avec des terrains communaux ; la commune est déjà propriétaire de la moitié de la surface de la Z.A.C.</p>	<p>— Les équipements primaires sont engagés (voirie, assainissement, plages) — Un hôtel de cure de 570 lits réalisé par un promoteur allemand a démarré. — Les premiers lits seront en service pour la saison 1980.</p>
<p>Lacanau (UPA 3 - Gironde) Z.A.C. de l'Ardilouse en 2 parties : — l'Océanide (2 500 lits) au sein du tissu urbain de Lacanau-Océan — les 7 350 lits restants situés en forêt en prolongement de Lacanau-Océan vers l'intérieur.</p>	<p>— Syndicat Mixte : Commune de Lacanau + Département de la Gironde — Z.A.C. privée conventionnée — Surface totale : 417 ha.</p>	<p>Il s'agit de la Société Aquitaine Parallèle 45 qui est une émanation de 48 entreprises aquitaines regroupées sous l'égide de la FNB avec plusieurs organismes bancaires ou autres liés à la FNB ainsi qu'avec ELF Aquitaine</p>	<p>— Plusieurs pôles d'équipement où seront regroupés des équipements variés — Un golf international de 18 trous — 9 850 lits d'hébergements répartis en plusieurs secteurs et dont une partie importante sera à usage banalisé. — Une partie sera à usage banalisé.</p>	<p>— Arrêté de création de Z.A.C. du 24-10-75 — Dossier de réalisation approuvé par un arrêté préfectoral du 30-12-75 — Convention de Z.A.C. passée entre le Syndicat Mixte et la Sté Aquitaine/45, approuvée par le Préfet en février 1976 — Les terrains étaient au départ forêt domaniale pour une part importante. Ils sont devenus propriété communale par des échanges entre la Commune et l'Etat.</p>	<p>— Les travaux d'équipement primaires et secondaires sont largement engagés, en même temps que la restructuration de Lacanau-Océan — 600 lits d'hébergement sont en service à l'Océanide — Les travaux du golf sont en cours de démarrage, ainsi que les hébergements en forêt.</p>

Opération	Maîtrise d'ouvrage	Réalisateur	Grandes lignes du programme	Etat sommaire de la procédure	Etat sommaire des réalisations
<p>Claouey (Commune de Lège UPA 4 - Gironde) située rive-ouest du Bassin d'Arcachon.</p>	<p>— Le village de vacances et le camping sont sous maîtrise d'ouvrage communale — La Z.A.C. attenante est à maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte (Commune + Département de la Gironde) — Z.A.C. publique confiée à la Sté d'Equipement de la Gironde — Surface : 16 ha</p>	<p>— village de vacances VVF — camping : municipalité de Lège — Z.A.C. : non décidé</p>	<p>L'opération d'ensemble comporte à court terme : — 1 village de vacances de 1 000 lits — 1 camping de 2 200 lits — 1 Z.A.C. de 1 000 lits dont une partie à usage locatif.</p>	<p>L'établissement du dossier de Z.A.C. création - réalisation est en voie d'achèvement.</p>	<p>— une première tranche de 350 lits du village de vacances est mise en service pour la saison 1978 — les travaux du camping municipal vont démarrer pour une mise en service en 1979 — les travaux d'équipement primaires sont achevés.</p>
<p>Moliets (UPA 9 - Landes)</p>	<p>— Syndicat Mixte Commune de Moliets plus département des Landes — Z.A.C. publique qui doit être concédée à la SATEL (Société d'Aménagement Touristique des Landes) — Surface totale : 450 ha.</p>	<p>Pas de décision.</p>	<p>— Une confortation de la plage actuelle avec des équipements et un parc forestier de loisirs en bordure du littoral — 7 500 lits d'hébergements situés en arrière de la côte — Il subsiste des incertitudes sur le programme.</p>	<p>— Arrêté de création de Z.A.C. du 17-5-77 — Dossier de réalisation à l'étude.</p>	<p>Néant.</p>
<p>Port d'Albret communes de Vieux-Boucau et Soustons (UPA 9 - Landes). L'opération s'appuie sur l'urbanisation de Vieux-Boucau. Elle comprend 12 000 lits à terme à réaliser en deux tranches.</p>	<p>— Syndicat Intercommunal Vieux-Boucau - Soustons — Z.A.C. publique dont l'aménagement est concédé à la SATEL qui est une émanation du département des Landes — Surface totale prévue pour l'opération : 250 ha Surface de la 1^{re} Z.A.C.</p>	<p>Pour les 6 000 lits de la 1^{re} Z.A.C. : — 4 500 lits réalisés sous l'égide de la Cie La Héning ; une convention de réalisation a été signée le 27 avril dernier entre celle-ci et la SATEL faisant suite à un protocole de principe passé en mai 1976 — 1 500 lits de tourisme social associatif réalisés sous l'égide de CECOREL.</p>	<p>— 1 plan d'eau salée artificiel de 25 ha maîtrisé par un barrage mobile qui permettra la baignade dans d'excellentes conditions — des équipements de loisirs liés à ceux existants à Vieux-Boucau — 6 000 lits à proximité de ce plan d'eau dont 1 500 de tourisme social et 4 500 prévus à raison de 2/3 banalisés ou banalisables et 1/3 privatifs.</p>	<p>— La Z.A.C. a été créée le 8-1-75 et le dossier de réalisation approuvé le 10-11-77. La concession a été accordée à la SATEL — Les acquisitions foncières sont terminées dans la Z.A.C.</p>	<p>— La création du site est largement engagée, le barrage de retenue et 12 ha du plan d'eau sont achevés, une 2^e tranche est en cours — Les travaux de viabilisation primaires et secondaires sont engagés. Les premiers lits seront en service pour la saison 1980.</p>

Opération	Maitrise d'ouvrage	Réalisateur	Grandes lignes du programme	Etat sommaire de la procédure	Etat sommaire des réalisations
<p>Hossegor-Capbreton (UAP 9 - Landes)</p> <p>comprenant plusieurs ZAC à proximité d'un port de plaisance de 700 places et au cœur de l'agglomération existante ; il s'agit à travers cette opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> — de créer un port de plaisance hauturier dans un site naturel favorable — de développer tout autour du port un véritable centre pour l'agglomération avec une restructuration des équipements (voirie, assainissement) et 2 nouveaux pôles d'animation (Notre-Dame et la Pêcherie) — de prolonger cet aménagement vers l'intérieur avec la ZAC des Sables 	<p>Z.A.C. Notre-Dame — Syndicat Intercommunal Hossegor - Capbreton - Seignosse — Z.A.C. publique en régie directe — Surface : 7 ha</p> <p>Z.A.C. de la Pêcherie — Syndicat Intercommunal Hossegor - Capbreton - Seignosse — 2 Z.A.C. conventionnées privées — Surface : 10 ha</p> <p>Z.A.C. des Sables — Commune de Capbreton — Z.A.C. publique concédée à la SIDEA (Société Interdépartementale d'Equipement d'Aquitaine) — Surface : 45 ha</p>	<p>Partiellement le groupe Paribas (OCEFI-COGEDIM)</p> <p>Le groupe du Crédit Lyonnais (l'UFFI) qui a passé des conventions de Z.A.C. avec le Syndicat Intercommunal.</p> <p>Divers.</p>	<p>— 1 500 lits dont 1 000 lits de promotion traditionnelle et 500 lits d'hôtellerie ou de para-hôtellerie à proximité de la plage.</p> <p>— Espaces publics divers</p> <p>Z.A.C. situées à proximité du port de plaisance réservant des espaces publics.</p> <p>Z.A.C. Pêcherie Sud : 700 lits</p> <p>Z.A.C. Pêcherie Nord : 2 300 lits.</p> <p>— 1 500 lits d'habitat permanent / mi-saisonnier</p> <p>— divers équipements scolaires et sportifs à caractère urbain</p> <p>— cette Z.A.C. n'est que partiellement à caractère touristique.</p>	<p>— Dossier de réalisation de Z.A.C. approuvé en septembre 1975</p> <p>— terrains communaux en partie cédés au promoteur.</p> <p>— Z.A.C. Pêcherie Sud : dossier de réalisation approuvé en octobre 75</p> <p>— Z.A.C. Pêcherie Nord : arrêté de création : 01-12-75</p> <p>— Dossier de réalisation en cours d'approbation après enquête publique</p> <p>— dossier de réalisation approuvé le 25-11-76.</p>	<p>— Les accès au port sont achevés. 700 places sont en service depuis la saison 1976. Le dragage du lac d'Hossegor est en cours.</p> <p>— Travaux de viabilisation terminés.</p> <p>— Un premier îlot de 400 lits est réalisé. Les 700 premiers lits de la Z.A.C. sont achevés avec les équipements publics correspondants en bordure du port.</p> <p>— Travaux de viabilisation achevés.</p> <p>— Commercialisation en cours.</p>
<p>Chiberta (Commune d'Anglet - Côte Basque).</p>	<p>District Bayonne - Anglet - Biarritz</p>		<p>Il s'agit du réaménagement de la zone de Chiberta qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans la partie Sud un pôle d'animation restructurant l'existant avec des équipements et des hébergements — dans la partie centrale la création d'un parc public lié à la plage en remplacement des lotissements prévus — dans la partie Nord et à plus long terme un pôle de loisirs à vocation nautique. 	<p>— Le POS correspondant à ces orientations est publié et est en cours d'approbation.</p> <p>— Les enquêtes publiques préalables aux acquisitions foncières vont avoir lieu lors de la saison 1978, elles seront assurées partiellement par le District et partiellement par l'Etat au titre de ses réserves foncières.</p> <p>— Une Z.A.D. a été mise en place.</p> <p>— Une Z.A.C. sera créée ultérieurement dans la partie Sud.</p>	<p>D'importants travaux de défense contre la mer ont été réalisés qui étaient un préalable à l'opération d'aménagement.</p>

Opération	Maîtrise d'ouvrage	Réalisateur	Grandes lignes du programme	Etat sommaire de la procédure	Etat sommaire des réalisations
<p>Côte des Basques (à Biarritz)</p> <p>Il s'agit d'un site prestigieux qui est l'objet d'importantes dégradations. Cette opération comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la réalisation d'ouvrages en mer pour la défense de la falaise contre l'Océan et la reconstitution d'une plage permanente — le maintien en l'état de la falaise sur sa plus grande longueur — la réalisation d'une Z.A.C. dans les 300 m de la partie Nord qui sont les plus menacées. 	<ul style="list-style-type: none"> — Ville de Biarritz et District Bayonne - Anglet - Biarritz. — Z.A.C. conventionnée. 	<p>Il doit être désigné après concours. C'est avec lui que sera passée la convention de Z.A.C.</p>	<p>Il est prévu dans la ZAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la création d'un nouveau pôle d'animation à Biarritz avec 30 000 m² d'hébergements et d'équipements de diverse nature, l'ensemble étant directement lié à la nouvelle plage de la Côte des Basques — un grand jardin public reliant le haut au bas de la falaise dans la partie Sud — des ouvrages techniques de drainage permettant de maîtriser les vannes d'eau actuelles qui érodent la falaise. 	<ul style="list-style-type: none"> — Un POS partiel qui prend en compte tout le long de la Côte des Basques les orientations d'aménagement a été publié en août 1977 — une Z.A.C. créée en juin 1972 et qui prévoyait d'urbaniser la falaise sur ses 1 500 m de longueur a été annulée par un arrêté ministériel de janvier 1978 — le dossier de création de la nouvelle Z.A.C. a été approuvé par le District et la Ville de Biarritz en septembre 1977 ; la procédure de création est en cours, la mise à disposition du public doit intervenir lors de la saison 1978 — le montage du financement des ouvrages en mer a été décidé en septembre 1977. 	<ul style="list-style-type: none"> — Des études détaillées de faisabilité ont été menées à bien comportant notamment un modèle réduit hydraulique pour les ouvrages en mer. Ces études sont achevées. — le choix des ouvrages en mer est en cours.
<p>Ibarritz - Mouriscot (Côte Basque)</p> <p>sur le territoire des communes de Biarritz et Bidart. Il s'agit d'une large coupure perpendiculaire au littoral et encore peu urbanisée située entre les zones urbaines de 2 communes à l'extrémité sud de Biarritz</p>	<p>Syndicat Intercommunal de Biarritz-Bidart</p>		<p>Le projet d'aménagement d'ensemble prévoit sur 240 ha :</p> <ul style="list-style-type: none"> — à l'ouest dans la zone littorale des hébergements et des équipements publics de loisirs avec un remodelage de la plage, il s'agit en même temps de restructurer toute cette zone — à l'est il s'agit de conserver en l'état le site boisé du lac de Mouriscot, tout en favorisant la liaison entre ce site et la façade maritime. 	<ul style="list-style-type: none"> — Une Z.A.D. créée en 1973 couvre l'ensemble du site — la création d'une première Z.A.C. sur 65 ha avait été demandée en mai 1976 par le Syndicat Intercommunal. Elle a été remise en cause en mai 1977 par la municipalité de Biarritz. 	<p>Néant.</p>

Opération	Maîtrise d'ouvrage	Réalisateur	Grandes lignes du programme	Etat sommaire de la procédure	Etat sommaire des réalisations
<p>Vallée de l'Untxin (Côte Basque)</p> <p>Au Sud de Saint-Jean-de-Luz</p>	<p>Un Syndicat Intercommunal d'études regroupe les 3 communes d'Urrugne, Ciboure et Saint-Jean-de-Luz</p>		<p>en cours d'étude</p>	<p>— Un dossier de Z.A.C. avait été établi en 1974. Il a été remis en cause ultérieurement.</p>	<p>Néant.</p>
<p>Baie de Chingoudy à Hendaye (Côte Basque) sur la Bidassoa.</p>	<p>Ville d'Hendaye.</p>		<p>Le projet comporte plusieurs éléments :</p> <p>— la réalisation à l'extrémité d'Hendaye - plage d'un nouveau pôle d'animation avec un port de plaisance de 540 anneaux et un quai pour la pêche, des hébergements (de l'ordre de 1900 lits), des espaces publics</p> <p>— le dragage de la baie en vue de créer un plan d'eau permanent et d'assurer le calibrage de la Bidassoa, une vasière d'un grand intérêt écologique sera conservé et un reposoir aménagé pour les oiseaux migrants, la baie sera assainie</p> <p>— un mail piétonnier sera réalisé entre la baie et le boulevard du front de mer pour améliorer les liaisons entre Hendaye-ville et Hendaye-plage</p> <p>— un très beau domaine de 50 ha sera ouvert au public à l'extrémité Nord de la plage d'Hendaye</p> <p>— le tissu urbain sera restructuré en façade de la baie.</p>	<p>— Une Z.A.C. a été mise en place. La municipalité d'Hendaye a délibéré sur le projet d'ensemble en 1977</p> <p>— l'étude d'impact de l'aménagement de la baie dans sa partie fluviale et maritime va être mise à disposition du public lors de la saison 1978.</p>	<p>— Un épi a été réalisé à l'embouchure de la Bidassoa pour le maintien des profondeurs.</p> <p>— l'assainissement est en cours.</p>

Opération	Maîtrise d'ouvrage	Réalisateur	Grandes lignes du programme	Etat sommaire de la procédure	Etat sommaire des réalisations
<p>Sare (Pays basque intérieur)</p> <p>Il s'agit d'une extension du bourg de Sare. Un des objectifs poursuivis est l'intégration de ce projet avec l'existant.</p>	<p>Commune de Sare Surface totale : 3 ha</p>	<p>— Village de vacances : 2 associations de tourisme social avec la participation de CECOREL</p> <p>— Habitat permanent et surfaces commerciales et artisanales : Office départemental d'HLM de Bayonne.</p>	<p>— Un ensemble d'équipements communaux de sports et de loisirs (fronton de pelote basque, piscine, tennis)</p> <p>— un village de vacances social comprenant 250 lits avec des salles de réunion</p> <p>— un petit noyau de logements HLM avec des ateliers d'artisans et des boutiques.</p>	<p>Achevée.</p>	<p>— Le village de vacances a été mis en service lors de la saison 1977</p> <p>— Le fronton, la piscine, les tennis, les espaces publics seront achevés d'ici fin 1978</p> <p>— la réalisation des logements HLM est en cours. Elle sera achevée début 1979.</p>

AMENAGEMENT DE LA COTE AQUITAINE
LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS SUBVENTIONNES
PAR LA MISSION DE 1970 A MAI 1978

EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES

— Génie sanitaire

- Assainissement et stations d'épuration hors collecteur Bassin d'Archon
- Participation au collecteur
- Traitement d'ordures ménagères
- Nettoyage des plages

Total génie sanitaire

— Adduction d'eau potable

— Voirie

- Itinéraire de liaison (CD ou RN)
- Voirie urbaine + parkings

— Téléphone

— Electrification

Total des équipements d'infrastructures

	Montant des subventions apportées par la Mission (1)	Montant des travaux correspondants (2)
	49 734 700	124 600 000
	14 500 000	29 000 000
	8 250 000	20 600 000
	4 945 379	5 600 000
	77 430 079	179 800 000
	12 810 000	31 300 000
	28 039 000	71 230 000
	21 329 600	40 900 000
	1 850 000	1 850 000
	371 000	1 200 000
	141 829 679	326 280 000

EQUIPEMENTS TOURISTIQUES DE DIVERSE NATURE

- Ports de plaisance et de pêche
(dont Pauillac, Capbreton, port du Brise-Lames à Anglet, Chingoudy)
- Aménagements hydrauliques (dont maîtrise du niveau des lacs d'Hourtin-Lacanau, création du plan d'eau salée de Port-d'Albret, canal de Biscarosse-Parentis, curage du lac d'Hossegor, régénération étangs landais)
- Protection des rivages et aménagements de plages (dont Côte des Basques à Biarritz, travaux non engagés)
- Equipements sportifs et de loisirs : piscines, tennis, frontons, etc...)
- Pistes cyclables et aménagements en forêt
- Aménagements urbains dont Parc Péreire à Arcachon
- Services publics et divers

Total équipements touristiques

TOURISME SOCIAL

- Camping (aménagement intérieur)
- Villages de vacances et gîtes

Total tourisme social

ACQUISITIONS FONCIERES

- dont 31 175 800 de FNAFU dans les Pré ZAD

Total général

	Montant des subventions apportées par la Mission (1)	Montant des travaux correspondants (2)
	13 835 564	55 330 000
	29 860 000	36 990 000
	10 642 500	31 000 000
	11 480 000	29 700 000
	3 132 000	4 700 000
	5 251 250	13 500 000
	1 622 725	6 000 000
	75 824 039	177 220 000
	4 600 000	17 300 000
	10 176 000	47 900 000
	14 776 000	65 200 000
	37 834 810	
	270 264 528	568 700 000

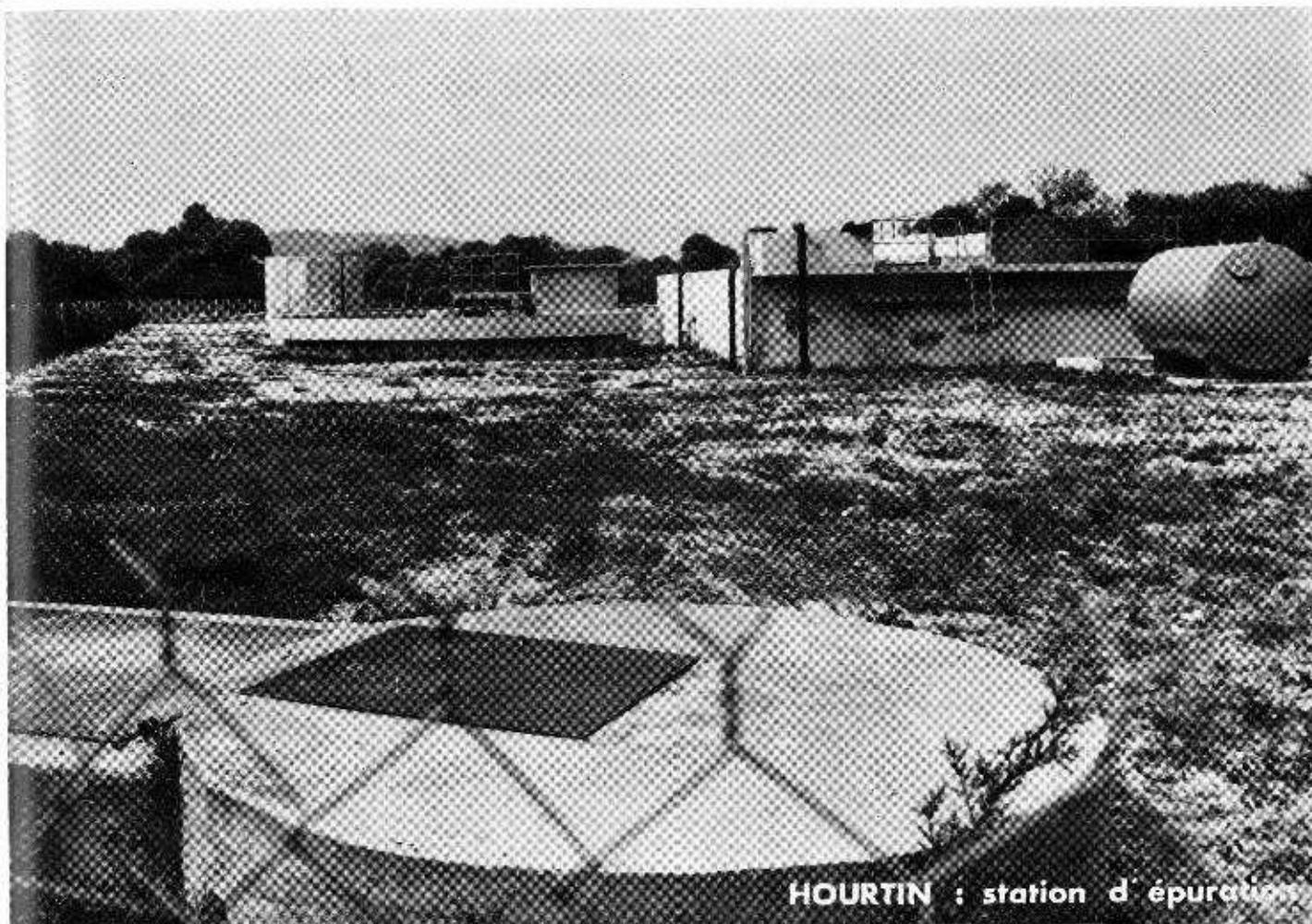
(1) Ces chiffres correspondent à la totalité des crédits d'investissements apportés par la Mission, que ce soit sur son budget propre ou en provenance d'autres budgets de l'Etat (FIAT, FNAFU, etc...).

(2) Dans les calculs faits, il a été tenu compte :

- soit du montant total des travaux en fonction du taux de subvention pratiqué, quand la subvention de la Mission a permis la réalisation
- soit d'un montant partiel de travaux calculé sur la base de la subvention de la Mission quand celle-ci n'a été qu'un appoint ; c'est le cas notamment pour le collecteur du Bassin d'Arcachon.

Ces équipements recouvrent les différents volets de l'action de la Mission :

- protection des espaces naturels - développement touristique - ouverture sociale - tourisme intérieur.



Il s'agit là d'une des quelque 20 stations d'épuration réalisées dans le cadre du programme de génie sanitaire. Celle-ci est celle d'Hourtin en Gironde.

mise en œuvre : la réserve naturelle de l'étang de Cousseau (450 ha) sur la Commune de Lacanau en Gironde a été classée par un décret d'août 1976, celle du courant d'Huchet dans les Landes est en cours de procédure, elle porte sur 750 ha.

c) Sites naturels. Il a été également décidé en 1975 d'étendre les périmètres de classement et d'inscription de sites au titre de la législation sur les monuments et les sites naturels (loi du 2 mai 1930 et loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature). Il s'agit d'assurer la protection de secteurs situés en bordure du littoral maritime et des lacs, ainsi que de plusieurs « vieilles forêts ».

L'aménagement des espaces naturels

Lé milieu naturel de la Côte Aquitai-

ne est particulièrement fragile, qu'il s'agisse des dunes côtières, des lacs ou des étangs, de la forêt littorale. Afin qu'il puisse sans dommage accueillir la fréquentation touristique, il est nécessaire de procéder à certains aménagements qui mettent en valeur le patrimoine exceptionnel qu'il représente, tout en cherchant à maîtriser cette fréquentation. Cela participe à la politique de protection de la nature qui est menée sur la Côte Aquitaine. Il s'agit d'actions variées telles que :

- la réalisation de pistes cyclables et de sentiers pédestres en forêt
- des équipements d'accueil à proximité des plages les plus fréquentées en dehors des stations existantes (organisation du stationnement, protection des dunes, aires de jeu et de pique-nique, sécurité incendie)
- la régénération des 3 lacs landais d'Aureillan, Léon, Soustons de 300 à 400 ha chacun pour lutter contre

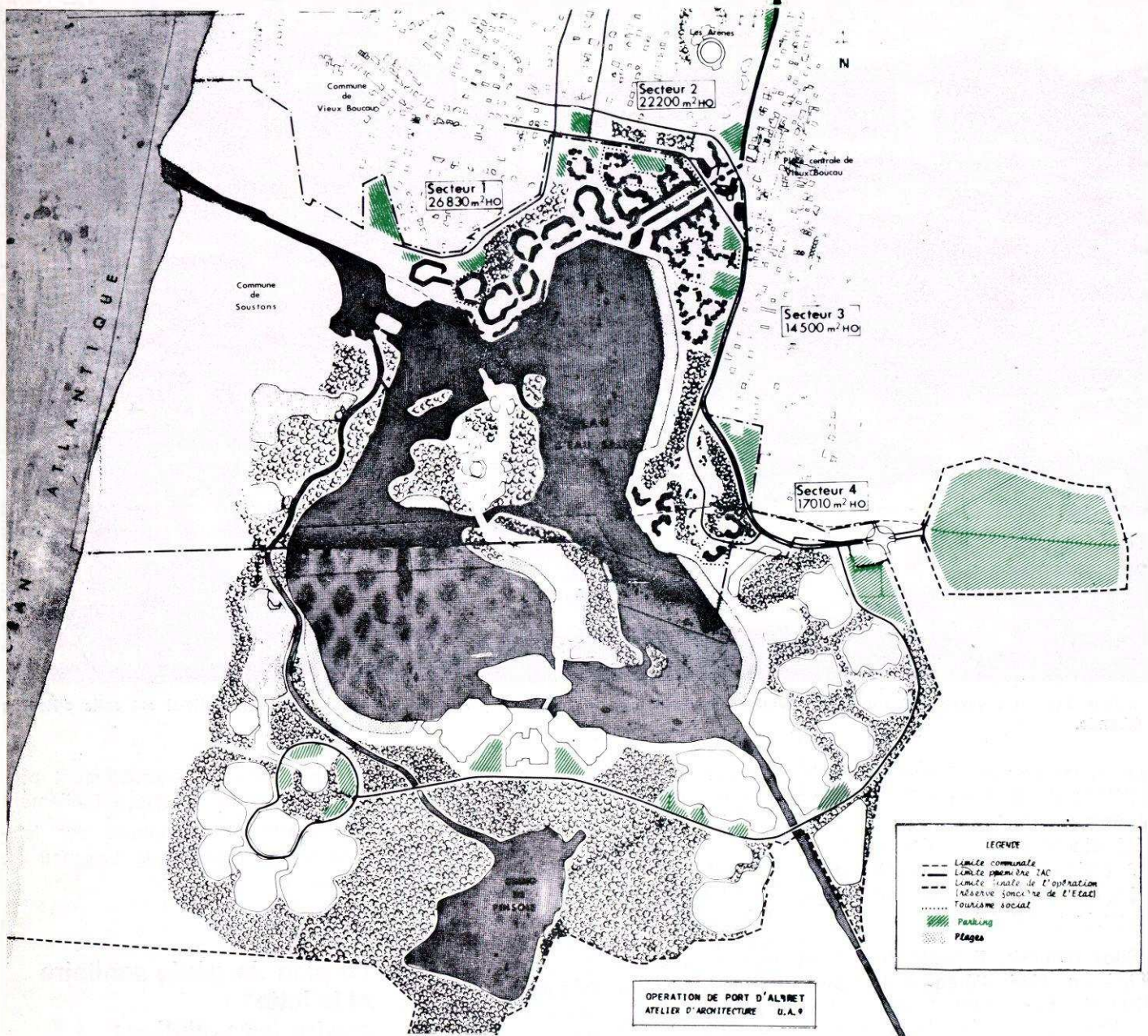
le processus de comblement progressif qui les affecte actuellement

- la maîtrise hydraulique des lacs d'Hourtin, Carcans et Lacanau en Gironde.

Le plan de génie sanitaire et la lutte contre les pollutions

La Mission a engagé sur la côte Aquitaine un important programme de génie sanitaire en vue de faire face aux besoins et de lutter contre les pollutions de toute nature. A ce titre :

- plus de 20 stations d'épuration ont été réalisées ou sont lancées
- des réseaux d'assainissement ont été financés sur 40 communes
- la Mission a participé pour 14,5 MF au financement du collecteur d'eaux



L'opération de Port d'Albret dans les Landes est une bonne illustration des méthodes de travail de la mission :

- greffe sur les urbanisations existantes (ici celle de Vieux Boucou)
- développement perpendiculaire au littoral
- diversification sociale dans les hébergements sans ségrégation
- réalisations par tranches successives.

On voit ici le schéma de principe de l'ensemble de l'opération avec le plan masse de la première ZAC (architecte en chef : C.-H. Aubert). 6 000 lits y seront réalisés à proximité d'un plan d'eau salée artificiel contrôlé par un barrage mobile qui assurera son renouvellement et son contrôle.

usées qui ceinture le Bassin d'Arcachon sur une longueur totale de 70 km.

- 3 usines de traitement des ordures ménagères ont été construites dans les Landes couvrant les besoins de toute la zone littorale
- 100 000 m³ de détritux divers ont été enlevés en 1971 entre les stations sur les plages girondines et landaises qui ont pu ainsi retrouver leur aspect naturel ; depuis lors, la Mission finance tous les ans une campagne complémentaire de nettoyage des plages

De 1970 à 1977, c'est plus de 60 MF qui ont été apportés par la Mission sur son budget pour l'assainissement des communes du littoral. Même si tout n'est pas encore fait, on peut dire que dans ce domaine la Côte Aquitaine est désormais l'une des zones littorales françaises les mieux équipées.

Le Comité pour l'Environnement de la Côte Aquitaine

Ce Comité a été constitué en avril 1973 pour donner à la Mission des avis sur tout problème concernant la Côte Aquitaine, dont il peut être saisi soit de sa propre initiative, soit à la demande d'un tiers. Il est constitué de spécialistes nationaux et régionaux, et a un fonctionnement autonome indépendant de la Mission.

Il a examiné l'ensemble de la politique de protection à mener sur la Côte Aquitaine et les décisions prises ont largement tenu compte de ses travaux. Il a procédé à l'étude des projets d'aménagement touristique ; ses avis ont été déterminants dans certaines évolutions comme l'abandon de lac salé de Moliets dans les Landes ou la remise en cause du projet de Piqueyrot à Hourtin en Gironde.

Ce barrage mobile et cette écluse permettront la maîtrise hydraulique des deux grands lacs d'Hourtin Carcans et Lacanau en Gironde. Le premier se déverse dans le second qui lui-même s'écoule par un long canal jusqu'au bassin d'Arcachon. En basses eaux ce barrage permettra de maintenir le niveau du lac d'Hourtin Carcans. En hautes eaux, celui-ci se videra plus rapidement grâce au recalibrage du canal de liaison entre les deux lacs, et les riverains seront ainsi protégés des crues.

Conclusion

De 1970 à 1977, la Mission a mis en œuvre au titre de cette politique de protection 98,5 MF de subventions sur son budget propre et 34,4 MF en provenance d'autres budgets de l'Etat (FIAT, FNAFU, FIANE). Ces 132,9 MF représentent 37 % du montant total des budgets de la Mission durant cette période.

Il s'agit là d'un volet essentiel de l'action de la Mission. Le VII^e plan en a du reste reconnu l'intérêt et la priorité en le prenant en compte dans le cadre du programme d'Action Prioritaire N° 24 « défendre le patrimoine naturel ».



maîtrise hydraulique des lacs : écluse du Montant

le développement touristique

A - La situation sur la côte aquitaine Les objectifs de l'aménagement

1) La situation sur la Côte Aquitaine

La Côte Aquitaine est depuis longtemps l'objet d'une pression touristique importante, tant en Gironde et dans les Landes que sur la Côte Basque. Ce phénomène peut se mesurer concrètement à travers les capacités d'hébergement touristique et la fréquentation : la Mission a mis en place à cet effet au sein de l'OREAM Aquitaine, un dispositif annuel de suivi des évolutions dont les tableaux ci-dessous donnent les résultats.

2) Les objectifs de l'aménagement

Ces chiffres montrent l'importance du développement touristique que connaît la Côte Aquitaine, et cela alors que les opérations où intervient la mission ont démarré depuis peu. La prise en compte de cette réalité a conduit aux objectifs suivants en matière de développement touristique :

- maintenir la croissance actuelle pour des raisons socio-économiques évidentes, le tourisme étant une des richesses de cette région ; ne pas aller au-delà des taux constatés en vue de respecter les équilibres existants
- parallèlement, assurer une protection des espaces naturels du littoral en maîtrisant et en organisant cette croissance tant en matière d'hébergements que de fréquentation
- en faire profiter le plus grand nombre, en l'ouvrant à des clientèles socialement diversifiées
- aménager cette côte pour et avec les Aquitains, dans le respect de



Le village vacances de Sarre (architecte en chef : Louis Arretche). On y a recherché une intégration avec l'architecture basque caractéristique du bourg de Sarre.

leurs valeurs propres et dans le souci de leur mieux-être

• accroître la qualité de service offerte en matière d'équipements de toute nature.

Le développement touristique d'ensemble de la Côte Aquitaine est cadré à travers les schémas d'aménagement, les documents d'urbanisme, la situation foncière, les possibilités qu'offrent les équipements. Chaque zone a sa dynamique propre, chaque commune a sa politique et ses projets. L'action volontariste de la Mission s'exerce plus spécialement dans un certain nombre d'opérations

d'aménagement touristique qui seront réalisés conformément aux schémas d'aménagement selon les principes suivants :

- localisation au sein des Unités Principales d'Aménagement et greffe sur les localités existantes
- développement perpendiculaire au littoral
- dimensions modestes à terme : la plus importante est celle de Lacanau avec ses 22 000 lits à comparer aux 15 000 lits 1975 de la station existante.

CAPACITE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE 1977

Unité : le lit touristique. Effectif arrondi au millier	Logement chez l'habitant	Résidences secondaires	Camping (capacité « officielle »)	Hébergement collectif	Capacité totale
Côte Girondine	16 000	103 000	55 000	23 000	197 000
Côte Landaise	10 000	65 000	50 000	21 000	146 000
Côte Basque	29 000	70 000	30 000	25 000	154 000
Total	55 000	238 000	135 000	69 000	497 000
Côte Aquitaine	(11 %)	(48 %)	(27 %)	(14 %)	(100 %)

EVOLUTION DES CAPACITES D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE 1970-1977

Evolution 1970-1977 — nb de lits — % annuel	Logement chez l'habitant	Résidences secondaires	Camping	Hébergement collectif	Capacité totale
Côte Girondine et Landaise	+ 3 000 + 1,8 %	+ 43 000 + 4,3 %	+ 33 000 + 5,4 %	+ 14 000 + 5,6 %	+ 93 000 + 4,6 %
Côte Basque	+ 2 000 + 1 %	+ 16 000 + 3,8 %	+ 6 000 + 3,2 %	+ 5 000 + 3,2 %	+ 29 000 + 3 %
Total	+ 5 000	+ 59 000	+ 39 000	+ 19 000	+ 122 000
Côte Aquitaine	+ 1,4 %	+ 4,1 %	+ 5 %	+ 4,7 %	+ 4,1 %

FREQUENTATION TOURISTIQUE DE LA COTE AQUITAINE NOMBRE DE NUITEES DES ESTIVANTS EN SEJOUR

	1974	1975	1976 (1)	1977 (1)
Côte Girondine	8 450 000	8 900 000	9 370 000	8 760 000
Côte Landaise	7 450 000	7 820 000	9 360 000	9 250 000
Côte Basque	non enquêté	6 410 000	8 060 000	6 650 000
TOTAL		23 130 000	26 790 000	24 660 000

(1) Nous rappelons les conditions météorologiques exceptionnelles de ces deux saisons.

FREQUENTATION TOURISTIQUE DE LA COTE AQUITAINE NOMBRE DE PERSONNES PRESENTES UN DIMANCHE DU MOIS D'AOUT 1977

	Estivants en séjour	Visiteurs du dimanche	Total	Rapport visiteurs estivants
Côte Girondine	155 000	83 000	238 000	53,5 %
Côte Landaise	145 000	39 000	184 000	27 %
Côte Basque	134 000	22 000	156 000	16,5 %
TOTAL	434 000	144 000	578 000	33 %

Dans ces opérations, l'ambition de la Mission est double :

- concentrer une part de la croissance assurant ainsi une meilleure maîtrise de l'urbanisation sur le littoral
- y réaliser un aménagement de qualité en matière d'urbanisme et de programmes.

A cet égard, lors du Conseil des Ministres du 30 novembre 1977 qui a décidé des suites à donner au rapport « choisir ses loisirs » présenté par M. Jacques Blanc au Président de la République en août 1977, le Gouvernement a confirmé le rôle pilote de la Mission pour pratiquer l'innovation et l'expérimentation dans les activités d'accueil et de loisirs.

Cette préoccupation se manifeste dans de nombreux domaines. On en trouvera l'illustration dans les pages qui suivent : l'importance attribuée sur la Côte Aquitaine aux produits touristiques offerts, à la nature des hébergements, aux conditions de fonctionnement des équipements, à l'ouverture sociale, en est très représentative ; les opérations d'Hourtin, Maubuisson et Port d'Albret en donnent de bons exemples.

Avant de traiter des opérations d'aménagement qui ainsi caractérisent l'action de la Mission dans le domaine du développement touristique, on mettra l'accent sur un élément qui en est fondamental : la responsabilité des collectivités locales.

B - La responsabilité des collectivités locales

Sur le terrain, les actions concrètes qui concourent à l'aménagement de la Côte Aquitaine sont mises en œuvre sous la responsabilité directe des collectivités locales. Il s'agit là d'un des principes fondamentaux que s'est imposé la Mission : elle a voulu que cet aménagement soit l'affaire des Aquitains eux-mêmes à travers leurs élus.

Cette responsabilité des collectivités locales s'exerce dans tous les domaines, qu'il s'agisse de protection des

espaces naturels ou de développement touristique :

- l'élaboration des SDAU et des POS leur a permis de prendre à leur compte les schémas d'aménagement et de les faire passer tous les jours sur le terrain à travers les autorisations de construire
- elles ont pris le relais de l'Etat en matière de politique foncière en acceptant d'être bénéficiaires de droit de préemption dans les ZAD ou dans des zones de préemption au sein des périmètres sensibles
- les programmes d'équipements dont la Mission a permis la réalisation sur la Côte Aquitaine, en matière notamment de génie sanitaire, sont mis en œuvre avec les maîtrises d'ouvrage habituelles qui sont essentiellement celle des communes et des Départements ; ces collectivités y apportent leurs propres financements en complément des subventions que la Mission programme sur son budget aux taux réglementaires
- mais surtout, les opérations d'aménagement touristique sont réalisées sous la responsabilité politique et financière des collectivités locales, elles en assument la maîtrise d'ouvrage.

C'est là une option fondamentale qui, s'ajoutant à la décision de greffer les opérations sur les urbanisations existantes en refusant les créations ex-nihilo, a pour but d'assurer le meilleur enracinement local du développement touristique.

Le Rôle de la Mission

Comme le précise son décret de création, la Mission est chargée de définir le programme général d'aménagement de la Côte Aquitaine, d'en déterminer les moyens de mise en œuvre, et d'en suivre la réalisation. Elle dispose d'un budget propre qui lui permet d'assurer son fonctionnement, de financer des études, d'apporter les subventions de l'Etat pour réaliser les équipements de toute nature qui participent aux actions d'aménagement. Elle joue un rôle important dans la programmation des autres crédits publics qui sont mis en œuvre (prêts fonciers, subventions de tourisme social pour le camping et les villages de vacances, FNAFU, etc...).

Mais la mission n'est jamais ni maître d'ouvrage ni maître d'œuvre, la politique d'aménagement qu'elle est chargée de promouvoir est mise en œuvre à travers l'action des collectivités locales sur le terrain. Vis-à-vis de celles-ci elle joue un rôle de conseil et d'incitation : la décision de faire appartient aux élus ; elle ne peut que rendre possible cette décision.

Dans les opérations d'aménagement touristique elle a une part importante dans la conception et la programmation. Mais elle n'a pas la responsabilité de l'action : le maître d'ouvrage juge et décide des projets ; l'instruction des dossiers, les différentes procédures et la réalisation sont assurées dans les conditions habituelles sous l'autorité des Préfets.

En conclusion, c'est ainsi sur la Côte Aquitaine **une véritable politique contractuelle qui est menée entre l'Etat et les collectivités locales**, les moyens de toute nature qu'apporte la Mission ayant un double objet :

- faciliter l'action des élus
- permettre la prise en compte d'objectifs d'ordre national que les collectivités locales n'auraient pas la possibilité d'assumer avec leurs moyens propres.

C - Le montage et la réalisation des opérations d'aménagement touristique

La diversité des sites, des situations géographiques, (par exemple proximité de Bordeaux pour la Gironde, spécificité du Bassin d'Arcachon, urbanisation de la Côte Basque), des contextes locaux, font de chaque opération un cas particulier qu'il y a lieu de traiter véritablement sur mesure. C'est là une difficulté en même temps qu'un facteur de diversité dans les réalisations. Cela implique des méthodes suffisamment souples et des moyens d'action appropriés.

Par ailleurs l'importance limitée de chacune de ces opérations et l'ampleur du littoral aquitain, rendent nécessaire d'en mener simultanément plusieurs pour participer à l'organisa-



Le site de l'opération d'Hossegor Cap-Breton avec le port de plaisance de Cap-Breton les chantiers de Notre-Dame vers la plage et de la pêche au fond du port. On ne voit pas la ZAC des Sables qui est située en arrière de la pêche.



Le site de l'opération de port d'Albret : on reconnaît l'urbanisation existante de Vieux Boucau, la première tranche du plan d'eau salée avec le barrage mobile, les terrassements qui recevront les hébergements de la première ZAC.



Le port de Cap-Breton avec le nouveau pont sur le canal d'Hossegor.

tion du développement d'ensemble et répondre aux besoins.

En Gironde et dans les Landes, ce sont 10 opérations principales d'aménagement touristique que le CIAT de décembre 1974 a retenues d'ici 1980 : en Gironde il s'agit du port de plaisance du Verdon, d'Hourtin, de Carcans-Maubuisson et Lacanau sur la côte médocaine ; le Claouey, Piraillan et Andernos sur le Bassin d'Arcachon ; dans les Landes de Moliets, Port d'Albret, Hossegor-Capbreton. Dans les Pyrénées-Atlantiques la mission est engagée dans les 5 grandes opérations prévues par le schéma d'aménagement de mars 1974 sur la Côte Basque (Chiberta à Anglet, la Côte des Basques et Ibarritz-Mouriscot à Biarritz, la Vallée de l'Untxin au sud de Saint-Jean-de-Luz, la Baie de Chingoudy à Hendaye). A l'intérieur du Pays Basque, en complément de la Côte elle a lancé des actions : à Sare, à Salles-de-Béarn, dans la vallée de la Soule.

Ces opérations en sont à des stades d'avancement variables. Plutôt que les décrire une par une et d'en donner chaque fois le contenu et l'état, on en résumera l'essentiel dans les fiches jointes.

On a choisi d'insister sur leur montage et sur les moyens mis en œuvre pour leur réalisation dans ce qu'ils ont de spécifiques à la Côte Aquitaine. A cet effet on examinera successivement les points suivants :

l'accent successivement sur les points suivants :

- 1 — Le dispositif mis en place pour chaque opération
- 2 — Une réalisation par tranches successives pour permettre les évolutions nécessaires
- 3 — Les études de faisabilité
- 4 — La nature des programmes. La convention d'objectifs avec un réalisateur
- 5 — Les moyens de financement.

1) Le dispositif mis en place pour chaque opération

La Mission assure bien entendu une action de coordination générale des actions qui sont menées sur le littoral aquitain, mais chaque opération est autonome et comporte son dispositif propre.

Sur la Côte Aquitaine celui-ci présente plusieurs aspects intéressants.

LA MAITRISE D'OUVRAGE PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

On le rappelle, la responsabilité des opérations d'aménagement touristique appartient aux Collectivités locales, ce sont elles qui en assurent la maîtrise d'ouvrage.

Il s'agit selon les cas de Communes seules, de Syndicats de Communes, de Districts, de Syndicats Mixtes regroupant une Commune et le Département concerné : chaque opération est montée sur mesure avec les élus

en fonction de son contexte et des volontés locales.

La formule des Syndicats Mixtes est particulièrement intéressante : elle permet aux Départements d'intervenir aux côtés de Communes qui s'estiment trop fragiles pour prendre en charge seules l'aménagement. Il en a été constitué 4 en Gironde (Hourtin, Carcans, Lacanau, Lège-Claouey), 1 dans les Landes (Moliets).

LA PROCEDURE DE ZAC

La procédure retenue est celle des ZAC. Elle offre un cadre suffisamment précis sur les plans technique et financier pour définir les contours d'un projet, tout en assurant les souplesses de réalisation nécessaires. Les consultations qui sont prévues tant auprès des élus et du public que des Administrations et services publics concernés, favorisent la concertation et apportent des garanties.

Il peut s'agir de ZAC conventionnées ou de ZAC publiques ; celles-ci peuvent être concédées ou réalisées en régie directe. La solution retenue est fonction de chaque cas particulier.

LE ROLE DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Pour chaque opération est désigné dès le départ un architecte-urbaniste (1) dont le rôle est double :

- au sein de l'équipe d'étude il est chargé d'une mission de conception urbanistique ; c'est lui qui prépare notamment les documents d'urbanisme du dossier de ZAC
- au stade de la réalisation il est le conseil des collectivités publiques en assurant le contrôle des réalisations publiques et privées sous l'angle de l'urbanisme et de l'architecture.

Ces architectes-urbanistes sont intégralement pris en charge par la Mission. Ils disposent d'une souplesse d'intervention qui permet de s'adapter à chaque cas particulier : cela peut aller jusqu'à des plans au 1/200^e et à des dessins de détail d'éléments caractéristiques. Ils suivent de près l'élaboration des projets des réalisateurs en assurant les cohérences nécessaires, et interviennent au stade des permis de construire par leurs avis.

Ils ne peuvent pas être eux-mêmes architectes maîtres d'œuvre, sauf

d'une part pour les espaces et équipements publics, d'autre part pour 10 % des hébergements ; cela leur donne la possibilité de marquer une opération de façon caractéristique sans que leur rôle puisse prêter à ambiguïté.

LE GROUPE DE TRAVAIL

Dans chaque opération interviennent un grand nombre de parties prenantes qui ont chacune à leur niveau une part de responsabilité, des décisions à prendre, des contrôles à assurer, des procédures administratives à mettre en œuvre, des financements à mobiliser. Elles sont regroupées dans un groupe de travail où l'on trouve ainsi la collectivité maître d'ouvrage, l'aménageur s'il y en a un, le ou les réalisateurs, les Administrations départementales concernées, l'architecte en chef, la Mission. Ce groupe de travail a un rôle général de coordination et de programmation, c'est en son sein que sont établies les concertations nécessaires et préparées les décisions des élus. Il assure le suivi des études et de l'élaboration des dossiers ; durant la réalisation il suit le déroulement des travaux, coordonne les interventions, propose toute mesure de nature à faciliter l'exécution.

Il est la véritable plaque tournante de l'opération, c'est un outil qui a démontré son efficacité.

2) Une réalisation par tranches successives pour permettre les évolutions nécessaires

Les schémas d'aménagement créent un cadre de référence au sein duquel doit se situer le développement touristique, en ce qui concerne en particulier l'organisation spatiale. Mais nul ne peut être totalement maître du rythme réel de ce développement : les évolutions de fond que l'on constate depuis quelques années dans de nombreux domaines (problèmes économiques, importance des préoccupations écologiques, modes de vie), obligent à la prudence, les projets devront s'adapter en conséquence.

C'est pourquoi on a prévu sur la Côte Aquitaine une grande souplesse dans les réalisations :

- celles-ci se feront par tranches successives, chacune a un horizon de 5 à 6 ans ; à un tel horizon on

peut cadrer correctement un projet ; les opérations qui sont actuellement engagées en sont à leur première tranche.

- sur un plan technique et conceptuel on s'assure des cohérences nécessaires entre les différentes phases.
- la maîtrise foncière est assurée dès le départ sur l'ensemble du site ; dans le cas général la collectivité maître d'ouvrage la prend en charge sur la première tranche, l'Etat au titre de ses réserves foncières sur les tranches ultérieures
- les infrastructures (assainissements eau potable, voirie, terrassements) sont programmées en fonction des besoins successifs.

De cette façon on travaille avec suffisamment de sécurité, on tend à éviter les porte-à-faux financiers dans les dépenses d'aménagement et d'équipement.

On n'engage pas l'avenir au-delà du raisonnable en rendant possibles des adaptations aux évolutions des années futures.

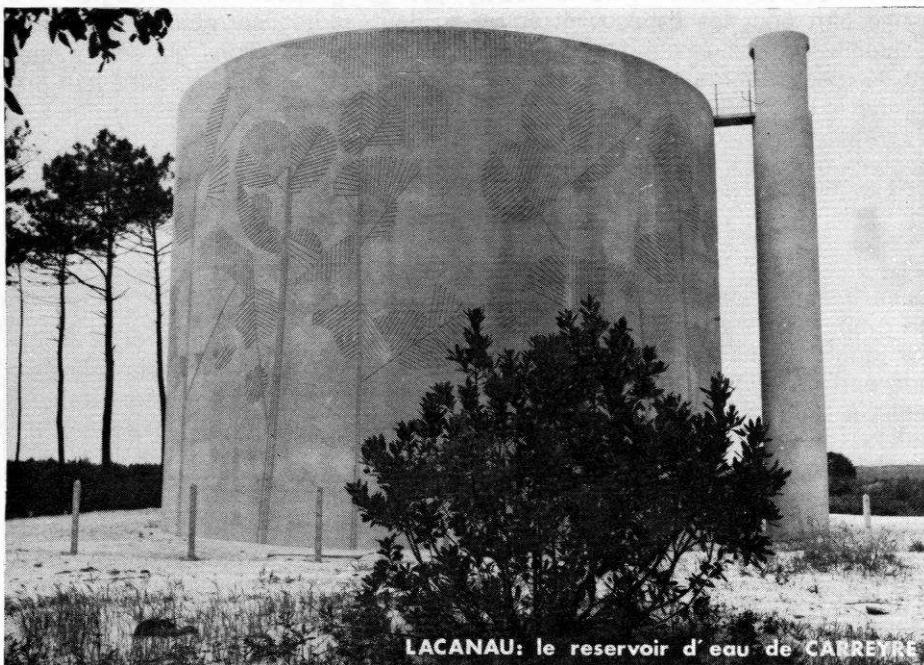
3) Les études de faisabilité

Avant d'engager la réalisation d'une opération, on procède à une étude de faisabilité en vue de disposer au départ d'un projet suffisamment bien cadré.

Cela permet :

- de donner à la Collectivité maître d'ouvrage le maximum d'éléments d'appréciation et de garanties
- d'examiner sérieusement les points sensibles de l'opération, de tenir compte des équilibres écologiques nécessaires, d'éviter les surprises que pourrait entraîner en cours de chantier telle ou telle hypothèse insuffisamment vérifiée
- de mieux maîtriser la qualité que l'on veut donner à l'opération
- dans les négociations avec les réalisateurs, de faciliter la vérité des relations.

(1) Pour des raisons évidentes de continuité et d'efficacité, il s'agit en général des équipes qui avaient été retenues pour chaque UPA lors de la conception des schémas d'aménagement.



LACANAU: le réservoir d'eau de CARREYRE

Le nouveau réservoir d'eau de Carreyre à Lacanau. Il fait partie du remodelage de réseau d'eau potable qui a été rendu nécessaire par le développement touristique de cette station, avec la ZAC de l'Ardilouse.

Ces études de faisabilité durent de un à trois ans. Elles englobent : la **faisabilité technique** (plans topographiques au 1/500^e, sondages et études géotechniques, problèmes hydrauliques pouvant nécessiter dans certains cas des modèles réduits, études écologiques, études d'urbanisme, d'architecture, de paysage), la **faisabilité commerciale et financière** (approche commerciale, examen des moyens financiers des Communes concernées, estimation des projets), la **faisabilité du fonctionnement** (produit touristique, utilisation et fonctionnement des équipements), l'examen des problèmes juridiques. Selon les cas leur coût varie de 1 à 3 MF.

Elles sont faites par l'architecte-en-chef de l'opération, par les maîtres d'œuvre des Collectivités locales, par des bureaux d'études spécialisés choisis en fonction des questions à traiter ; la Mission y apporte sur un plan technique sa propre compétence. Les réalisateurs pressentis y sont partie prenante.

C'est sur la base de leurs résultats que sont établis les plans-masses, les bilans financiers, les documents réglementaires nécessaires (dossiers de réalisation de ZAC, études d'impact, cahiers des charges), les conventions de réalisation.

Ce type d'approche permet d'engager des actions difficiles et ambitieuses

dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Cela implique bien entendu des moyens en hommes et en crédits d'études ; c'est un des rôles majeurs de la Mission que d'en assurer largement l'apport.

4) La nature des programmes - La convention d'objectifs avec un réalisateur

a) Les objectifs recherchés dans les programmes

BANALISER LES HEBERGEMENTS

La facilité va en matière d'hébergements dans le sens des hébergements à usage privatif du type des résidences secondaires traditionnelles, qu'il s'agisse de maisons individuelles ou d'appartements en immeubles collectifs. Cela correspond au désir d'une part de la clientèle. Mais si cette formule est généralisée elle présente des inconvénients bien connus :

- le remplissage des hébergements est faible dans la mesure où les familles qui en disposent n'y viennent que de façon épisodique ; il en résulte pour la station où ils se situent une activité moins importante et une moins bonne rentabilité des équipements et des services ;
- cela entraîne une prédominance d'emplois saisonniers ;

- on a une mauvaise utilisation des investissements qui sont réalisés.

Cela conduit la Mission là où elle intervient à donner la préférence aux **hébergements à usage non privatif** qui peuvent prendre des formes très variées : hôtellerie, para-hôtellerie, multipropriété spatio-temporelle, villages de vacances, mises en location de types divers. Cette **banalisation des hébergements** est favorable tant à l'accueil de clientèles diversifiées qu'à la mise sur pied de produits touristiques.

OFFRIR UN PRODUIT TOURISTIQUE INTEGRANT HEBERGEMENT ET EQUIPEMENT

Dans le domaine des loisirs et du tourisme, la clientèle recherche non seulement un appartement ou une maison, mais aussi des équipements et des services qui pour elle font partie intégrante de son séjour : plage, équipements sportifs, équipements d'animation, restauration, etc... Il faut donc tendre à lui offrir un **produit touristique complet** qui intègre en même temps hébergement, équipements, services, et pas seulement un produit immobilier classique du type location (où ces trois éléments sont dispersés et juxtaposés). On trouve des exemples caractéristiques de cette démarche dans un certain nombre de stations de sports d'hiver.

La Côte Aquitaine offre une image touristique originale qui est fondée sur la conjonction des éléments naturels qui la composent : l'océan, les dunes, la forêt, les lacs. L'activité n'y est pas polarisée comme en Méditerranée par la plage avec le leitmotiv classique des trois S (Sun, Sea, Sand), elle est beaucoup plus diversifiée. Cela implique d'autant plus une orientation du type produit touristique. C'est le sens dans lequel travaille la Mission.

FAVORISER L'ETALEMENT DE LA SAISON

Pour des raisons socio-économiques évidentes il s'agit là d'un objectif essentiel. Comme c'est le cas général sur le littoral, la saison est courte sur la Côte Aquitaine : elle est surtout concentrée entre le 1^{er} juillet et le 15 septembre, même si elle déborde un peu sur juin et septembre-octobre.



Un équipement caractéristique de la Base départementale de Bombanes en Gironde. Le développement de la ZAC de Carcans Maubuisson s'appuiera largement sur les équipements de la Base.

Améliorer cette situation est difficile tant que le rythme scolaire restera ce qu'il est en France. Les lignes de recherche sont actuellement les suivantes :

- attirer a clientèle étrangère ; un gros effort de promotion et de démarchage est fait dans ce sens depuis plusieurs années ; il porte ses fruits : 17 % de la fréquentation touristique annuelle est le fait des étrangers sur la Côte Aquitaine, ceux-ci contribuent à l'étalement de la saison puisqu'ils représentent 22 % des unités de juin-juillet
- favoriser la venue de clientèles françaises du type 3^e âge qui sont moins liées au rythme des vacances
- profiter de la présence proche d'agglomérations urbaines importantes (Bordeaux notamment) pour répondre aux besoins de loisirs des citadins (week-ends, petites vacances, etc...) ; par cette complémentarité tourisme-loisirs on peut pen-

ser tendre à une vie semi-permanente dans les stations.

Tout cela passe bien entendu par la création de structures d'accueil appropriées.

LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC UN REALISATEUR

Pour atteindre ces objectifs, il faut que dès le départ d'une opération on se préoccupe non seulement de la classique cohérence d'ensemble équipements - hébergements qui se traduit par des documents d'urbanisme et un bilan financier d'aménagement, mais aussi de la nature des programmes et des modalités de gestion des hébergements et des équipements.

Cela a conduit dans le montage des opérations de la Côte Aquitaine à une démarche originale :

- rechercher un réalisateur (1) qui accepte de prendre dans une opération une responsabilité globale

hébergements-équipements du type produit touristique

- faire ce choix le plus tôt possible ; mettre au point le projet en fonction des objectifs volontaristes qui sont poursuivis dans tous les domaines, mais en donnant une prédominance au réalisateur par rapport à l'aménageur (1), l'aménagement ne représentant qu'une étape provisoire dans la réalisation
- passer une convention d'objectifs avec le réalisateur en vue de définir avec lui le produit touristique, la nature des hébergements, les

(1) Par réalisateur, on entend ici la personne morale qui prend la responsabilité de la réalisation des hébergements et qui participe en même temps à la gestion des équipements, et de la station.

Par aménageur, on entend la personne morale qui réalise l'aménagement au sens technique du terme, c'est-à-dire qui acquiert les terrains, les équipe et en cède les droits à construire aux réalisateurs.

modalités de gestion et de fonctionnement des équipements et de la station ; on prévoit chaque fois un panachage entre des hébergements de différents types, en vue de répondre aux besoins, d'assurer les diversifications sociales souhaitables, d'obtenir un niveau des charges foncières compatible avec le bilan financier de la ZAC.

Dans le cas général, l'ensemble du dossier est mis au point avec le réalisateur pressenti qui participe aux études en apportant ses propres compétences et ses propres préoccupations, et qui fait partie du groupe de travail. Le processus est alors le suivant :

- établissement du dossier de création de Z.A.C. par le maître d'ouvrage avec l'aide de la Mission, permettant de définir les orientations générales du projet. A ce stade l'intervention d'un réalisateur n'est pas indispensable.
- signature d'un protocole d'accord entre la Collectivité locale maître d'ouvrage, la Mission, le réalisateur et l'aménageur s'il y en a un définissant les grandes lignes des interventions de chacun dans les 3 étapes études - réalisation - vie de la station
- élaboration en commun, à l'aide des études de faisabilité, d'une part du dossier de réalisation de la Z.A.C., d'autre part d'une convention d'objectifs qui est passée avec le réalisateur

Cette concertation-négociation avec le réalisateur est menée parallèlement à l'ensemble des études et des procédures foncières et administratives.

Les avantages d'une telle démarche sont multiples :

- faciliter la maîtrise de ce que sera réellement l'opération non seulement dans son contenu physique, mais dans sa nature réelle et dans ce que devrait y trouver la clientèle
- intégrer dans la conception de l'opération, d'une part les préoccupations des Collectivités locales et de la Mission (qualité de l'urbanisme et de l'architecture, respect des équilibres écologiques, objectifs de diverse nature en matière d'hébergements et d'équipements, ouverture sociale, moyens financiers disponibles), d'autre part les contrain-

tes économiques et commerciales auxquelles ont à faire face les réalisateurs, en même temps que les besoins de la clientèle ; cela permet de jumeler ambition et réalisme

- sur un plan technique, éviter les risques de porte-à-faux entre l'aménagement des sols et les projets des réalisateurs
- sur un plan financier, minimiser le risque de l'aménagement pour les Collectivités locales en leur donnant dès le départ des garanties pour la cession des droits à construire et des terrains équipés.

On trouvera dans les fiches jointes des exemples concrets de cette démarche. On constatera que les réalisateurs sont sur la Côte Aquitaine de nature très variée (groupement d'entreprises du bâtiment, promoteurs privés indépendants, filiales d'établissements bancaires, organismes HLM, associations de tourisme social). Cela va dans le sens de la diversité souhaitée par la Mission pour les différentes opérations.

5) Les moyens de financement

a) ETUDES

La Mission prend très largement en charge sur son budget le coût des études de faisabilité. Les montants en sont réintégrés ensuite dans les bilans d'opération.

b) AMENAGEMENT FONCIER

La Mission a obtenu dans les ZAC publiques de la Côte Aquitaine, pour l'acquisition et l'aménagement des sols, l'accès aux prêts fonciers non bonifiés à 6 ans (dont 3 ans de différé d'amortissement) de la Caisse des Dépôts et Consignation. Ces prêts aux taux intéressants permettent d'alléger les frais financiers à prendre en compte dans les bilans, et leur durée est cohérente avec l'horizon visé dans les ZAC.

Ces prêts sont accordés sous l'égide de la DAFU. La Mission dispose tous les ans d'une enveloppe spéciale « Côte Aquitaine » dont elle assure la programmation en liaison avec les Services intéressés.

c) AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS : LES SUBVENTIONS DE LA MISSION

La Mission apporte sur son budget les subventions nécessaires à la réalisation de l'aménagement des sols suite des bilans de ZAC. Sa dotation annuelle n'est pas pré-affectée, ce qui lui permet de financer sur son enveloppe tout type d'équipement public d'infrastructure ou de superstructure qui est nécessaire à la réussite de l'opération. Elle dispose là d'une grande souplesse d'intervention qui facilite considérablement les programmations.

Le site de la Côte des Basques à Biarritz, l'aménagement à venir recouvre la partie la plus dégradée du site.



Les financements complémentaires sont apportés soit à travers les bilans d'opération et les charges foncières des réalisateurs, soit par les Collectivités locales sur leur budget propre.

Le niveau des subventions de la Mission est variable, il dépend notamment :

- de l'importance des équipements réalisés et de la qualité de l'urbanisme projeté
- du montant des charges foncières retenues, qui lui-même est fonction de la nature des hébergements.

A travers ces deux éléments c'est une grande partie de l'ambition des opérations qui est en cause : son niveau est largement fonction de l'intervention de la Mission.

d) MESURES FINANCIERES EN FAVEUR DES COLLECTIVITES LOCALES

Ce sont les Collectivités locales qui, à travers leur maîtrise d'ouvrage, assument la responsabilité financière des opérations.

Au sein des ZAC, dans le cadre du bilan financier elles interviennent pour la réalisation des équipements. En dehors des ZAC, elles ont des charges importantes à couvrir pour faire face à l'ensemble de leurs besoins et pour assurer les cohérences nécessaires avec les ZAC : les opérations sont en effet réalisées en continuité avec les urbanisations déjà existantes et on ne peut dissocier les équipements des ZAC du hors-ZAC.

Il y aura un décalage de plusieurs années entre les dépenses d'aménagement et d'équipement et les recettes fiscales. Les moyens financiers des Communes de la Côte Aquitaine sont modestes même quand elles peuvent être aidées par les Départements. Des mesures particulières devaient être prises dans certains cas pour permettre aux Communes d'assurer leur équilibre financier durant les premières années de l'aménagement, en plus des attributions classiques du FAL touristique.

La plus importante de ces mesures a fait l'objet d'une décision du CIAT du 23 février 1976 : il s'agit de la mise en place **d'un système d'avances remboursables** sans intérêts pour les premières annuités d'une partie des emprunts que contracteront les Communes. Ce système a 2 caractéristiques essentielles :

- il rend co-responsables l'Etat et les Collectivités locales : les avances remboursables seront prises en compte moitié-moitié par les Départements et par l'Etat (à travers le budget de la Mission)
- il permet de résoudre chaque cas particulier en fonction des besoins rencontrés et des situations réelles ; on déterminera au coup à coup les équipements qui pourront bénéficier du système d'avances remboursables et les modalités correspondantes (nombre d'annuités avec un maximum de 5 ans, durée de remboursement des avances avec un maximum de 10 ans).

Lacanau : le nouveau bâtiment du syndicat d'initiative et de la mairie annexe de Lacanau Océan construit dans le style caractéristique de la station existante. Il fait partie du pôle d'équipement de l'esplanade de la gare qui au sein du tissu urbain de Lacanau-Océan répondra tant aux besoins actuels qu'à ceux liés à la réalisation de la ZAC de l'Ardilouse.



l'ouverture sociale

Un des volets essentiels de l'action sur la Côte Aquitaine des pouvoirs publics à travers la Mission, est celui de l'ouverture sociale : il s'agit de faciliter l'accès de cette zone littorale aux clientèles défavorisées.

Sur proposition de la Mission, lors du CIAT du 23 février 1976, le Gouvernement a défini dans ce domaine des grandes orientations. Des moyens financiers ont été programmés dans le cadre du programme d'action prioritaire n° 24 du VII^e Plan. Pour la première fois en 1978, une dotation « Tourisme social » a été réservée pour la Côte Aquitaine au sein du budget du Tourisme, avec un montant de subventions de 12,5 MF. Nous résumerons l'essentiel des modalités de mise en œuvre de cette politique.

1) Le montage et la conception des opérations

Pour favoriser l'ouverture sociale, la Mission recherche dans les opérations à atteindre un certain nombre d'objectifs qui complètent les précédents :

- ouvrir une part des hébergements touristiques nouveaux à des clientèles de faibles revenus (30 % en moyenne sur l'ensemble des opérations concertées, selon le CIAT du 23 février 1976)
- éviter les ségrégations entre les différentes clientèles, tant dans les implantations que dans l'usage des équipements
- diversifier les financements pour la réalisation des hébergements de tourisme social.

Les modalités de montage des opérations telles qu'elles ont été exposées ci-dessus, et notamment les conventions passées avec des réalisateurs, permettent d'intégrer ces objectifs.

Les fiches jointes montrent les résultats obtenus dans les différentes opérations. 3 d'entre elles sont particulièrement caractéristiques à cet égard : Hourtin et Maubuisson en Gironde, Port-d'Albret dans les Landes.

A Hourtin, sur les 3 500 lits de la ZAC d'Hourtin-port, sont prévus plus de 2 000 lits de villages de vacances accessibles à des clientèles de revenus moyens et modestes : le réalisateur pressenti (un groupement de promoteurs privés) doit en assurer la réalisation et la gestion en disposant des aides publiques habituelles (prêt FDES, primes).

A Maubuisson le réalisateur pressenti est une association, l'ALTEA (Association pour les loisirs et le tourisme en Aquitaine), qui regroupe plusieurs organismes régionaux d'HLM avec l'Union Nationale des HLM et le Crédit Foncier. La Mission a pu obtenir

pour cette opération (à titre expérimental) l'utilisation de financements HLM pour des hébergements touristiques à vocation sociale. Les 5 500 lits de la ZAC qui seront réalisés sous l'égide de l'ALTEA comportent une grande diversification, avec 2 300 lits d'hôtellerie, para-hôtellerie, multipropriété ; 2 200 lits de villages de vacances sociaux ; 1 000 lits de résidences secondaires...

Le produit touristique offert sera à dominante sportive : il y aura une intégration très étroite en matière de fonctionnement avec la Base départementale de Bombannes qui dispose déjà d'équipements sportifs de qualité.

A Port-d'Albret les 6 000 lits de la première ZAC sont répartis entre deux types de réalisateurs : 1 500 lits de tourisme social associatif seront réalisés sous l'égide de CECOREL, 4 500 lits (dont 2/3 banalisés ou bana-

Photo d'ensemble de la Sarre : cette photo montre la bonne intégration qui a pu être obtenue entre le bourg de Sarre et son extérieur avec le village de vacances, les logements sociaux ; les équipements (fronton, piscine, tennis).





Le VVF de Caouey (commune de Lège - Gironde) rive ouest du bassin d'Arcachon. On y a expérimenté de nouvelles formules d'habitat léger. Ici celle de l'équipe de J. Belmont qui comporte une partie fixe en dur, et une partie mobile en toile.

lisables et 1/3 privatifs) sont pris en compte par la Compagnie La Hénin. Il y aura absence de ségrégation tant dans les implantations d'hébergements que dans l'usage des équipements.

2) La réalisation de villages de vacances de tourisme social

2 premiers villages de vacances de tourisme social ont été réalisés sous l'égide de la Mission :

- l'un de 250 lits à Sare dans le Pays Basque intérieur, qui a été mis en service lors de la saison 1977 ; il s'agit là d'un village de vacances très intégré avec le bourg existant de Sare tant en matière d'urbanisme et d'architecture que d'équipements

- l'autre dans l'opération de Claouey (commune de Lège) en bordure du Bassin d'Arcachon, où une première tranche de 350 lits (sur 1 000 lits au total) est en cours de mise en service selon une formule expérimentale intéressante d'habitat léger.

Le Conseil des Ministres du 30 novembre 1977 a décidé le lancement en 1978 sur la Côte Aquitaine d'un programme de 2 000 lits de villages de vacances. Ils seront réalisés soit au sein d'opérations, soit en dehors de celles-ci.

Il s'agit notamment du VVF de Soulac (500 lits, d'une opération de rénovation et d'agrandissement à Lacanau-Océan (250 lits), d'un premier village de vacances de 500 lits à Port-d'Albret dans le cadre de la ZAC, de la transformation de l'hôtel du Parc à Salies-de-Béarn (250 lits). Pour ces 4 projets les travaux doivent démarrer dans les prochains mois.

3) La mise en œuvre du plan-camping

a) En Gironde et dans les Landes, de par sa morphologie physique la Côte Aquitaine est favorable à l'accueil du camping. Il y avait en 1975 48 000 lits de camping en Gironde et 45 000 dans les Landes.

Pour répondre aux besoins la mise en œuvre d'un plan-camping — a été décidée lors du CIAT de février 1976, comportant une double orientation :

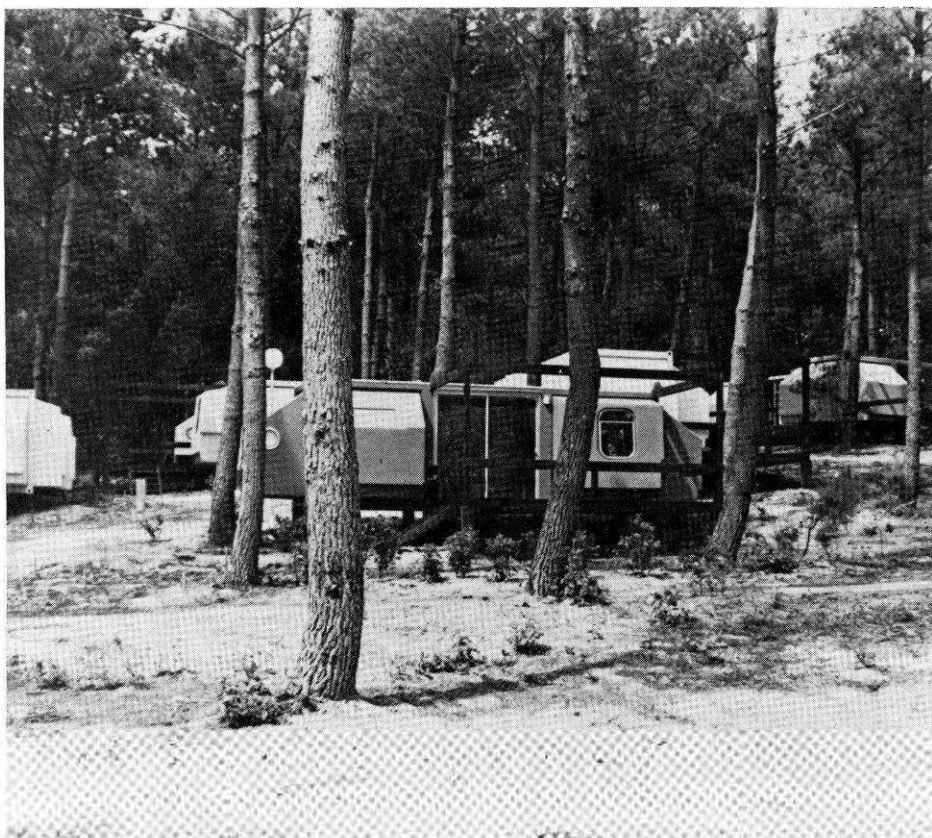
- quantitativement, la création de 30 000 lits nouveaux durant la période 1976-1980
- qualitativement, la promotion d'un camping de qualité avec des caractéristiques appropriées aux sites boisés et dunaires de la Côte Aquitaine.

b) La mise en œuvre de ce plan-camping est en cours depuis 2 ans. Les objectifs prévus ont été jusqu'ici respectés puisque lors de la saison 1977 on disposait de 12 000 lits de plus qu'en 1975.

Dans le cadre de ses actions d'aménagement d'espaces naturels et de développement touristique, la Mission a pu sur son budget propre assurer la mise en place de près de 6 MF de subventions pour 7 campings municipaux. En 1978 elle dispose d'une enveloppe spécifique camping de 5 MF au sein du budget du Tourisme ; cela permet de lancer les 5 000 lits du programme retenu par le Conseil des Ministres du 30 novembre 1977.

Ces projets prennent en compte les objectifs de qualité du plan-camping (taille, densité, intégration au site, qualité des équipements).

Grosso modo, les crédits actuellement affectés correspondent à la réalisation de 13 000 lits nouveaux. En tenant compte des dotations 1979 et des créations ou extensions de campings privés on peut dire que l'objectif quantitatif prévu pour 1980 sera atteint.



Le VVF de Caouey : on a expérimenté de nouvelles formules d'habitat léger ; ici le Tetrodon de l'équipe de l'A.U.A. en matières plastiques moulées qui est entièrement préfabriqué en usine.

4) L'ouverture des équipements et du littoral aux non-résidents

a) Au sein des opérations de développement touristique auxquelles participe la Mission sont réalisés un certain nombre d'équipements de loisirs. Ces équipements sont en général des équipements publics.

Leur fréquentation n'est pas réservée aux seuls occupants de la station où ils se situent : cela permet de créer autant de points d'attractions nouveaux sur la Côte Aquitaine qui profitent à tous.

b) La Côte Aquitaine est largement fréquentée par des familles qui ne résident pas dans ses stations. Cela est particulièrement caractéristique en Gironde du fait de l'agglomération bordelaise (600 000 habitants à 1 H

de la Côte). D'une façon générale, il est normal que les populations de la Région et notamment des 3 départements côtiers puissent avoir largement accès au littoral.

Cette ouverture du littoral aux non-résidents est un objectif important pour la Mission. Les mesures prises à cet effet sont les suivantes :

- **sur la côte océane Gironde-Landes** qui dispose de plages immenses accessibles en un certain nombre de points par des routes perpendiculaires, il y a lieu de maîtriser et d'organiser la fréquentation en offrant un minimum de services : c'est le but de plusieurs projets qui prévoient, en dehors de tout hébergement, des aires de jeux, de pique-nique et de stationnement, des mesures de sécurité incendie, une organisation des accès à la plage. Une opération de ce type a été financée par la Mission en

1976 au Porge-Océan, à proximité de Bordeaux

- **autour du Bassin d'Arcachon** le problème est différent : les rives sont largement privatisées et l'accès à l'eau est difficile, la Mission cherche à ouvrir au public des zones de rivage. A Andernos par exemple, elle a fait acheter par l'Etat un domaine de 120 ha qui comporte une façade de plus d'un kilomètre sur le Bassin ; il sera réalisé là des équipements légers dans le but de favoriser la fréquentation des familles et la baignade. Le Conservatoire du Littoral, dont c'est le rôle, participe à cette politique
- **sur la Côte Basque** il y a lieu d'ouvrir au public de nouvelles plages, et d'améliorer la capacité d'accueil et les conditions d'accès des plages existantes. C'est un des buts que poursuit la Mission dans les différentes opérations d'aménagement touristique où elle intervient.



On voit ici la grande nef intérieure de l'Hôtel du Parc à Salies-de-Béarn avec ses galeries et ses balustrades caractéristiques. Cet hôtel, situé à proximité immédiate de l'établissement thermal, a été construit en 1891. Il est fermé depuis 2 ans. Il est en cours d'acquisition par la ville de Salies-de-Béarn, qui avec l'aide de la mission, va le transformer pour l'ouvrir à des clientèles sociales de curistes et de vacanciers, bien entendu, son caractère sera conservé. On va réaliser là un ensemble de 300 lits qui fonctionnera la plus grande partie de l'année et qui participera largement au développement de Salies-de-Béarn.

conclusion

L'aménagement de la Côte Aquitaine avec ses différentes composantes est bien engagé.

Il s'agit, on l'a vu, d'une action en profondeur qui s'applique à la totalité de la zone littorale.

Il était nécessaire pour maîtriser le développement touristique de concevoir des schémas d'aménagement et de définir une politique de protection des espaces naturels, puis de se donner les moyens de les appliquer. A cette fin ont été élaborés des SDAU et des POS, une politique foncière a été mise en place, des actions concrètes sont menées sur le terrain. Les grandes options des schémas d'amé-

nagement peuvent ainsi se traduire dans les faits au jour le jour.

Il était également nécessaire, face à ce développement, de combler les retards qu'avaient en matière d'équipements les communes de la Côte Aquitaine et de prendre en compte les besoins à venir. Un programme de travaux a été mis en œuvre à cet effet : un très gros effort a été déjà accompli conjointement par les collectivités locales et la Mission, l'objectif poursuivi est en bonne voie.

Parallèlement la réalisation d'opération d'aménagement touristique a démarré. Elle va se poursuivre dans les

conditions qui ont été décrites. Il est heureux qu'elle n'est pas été entreprise trop tôt : elle peut ainsi s'adapter aux évolutions de fond de notre temps. Le rythme ne peut en être très rapide : on n'y a pas recherché la facilité, et l'ambition n'y est pas tant quantitative que qualitative.

Les « missionnaires » qui ont en charge cet aménagement ont largement semé, les fruits ont commencé à mûrir ; certains sont visibles, d'autres n'auront jamais d'apparence concrète. Il appartient aux responsables locaux de la Côte Aquitaine d'en tirer les bénéfices, et d'y assurer le maintien d'un cadre de vie de qualité.

NOMINATION

M. Pierre Richard, I.P.C., Conseiller Technique au Secrétariat Général de la Présidence de la République, est, à compter du 8 mai 1978, mis à la disposition du Ministère de l'Intérieur en sa qualité de Directeur Général des Collectivités Locales.
Arrêté du 1^{er} juin 1978.

DECISIONS

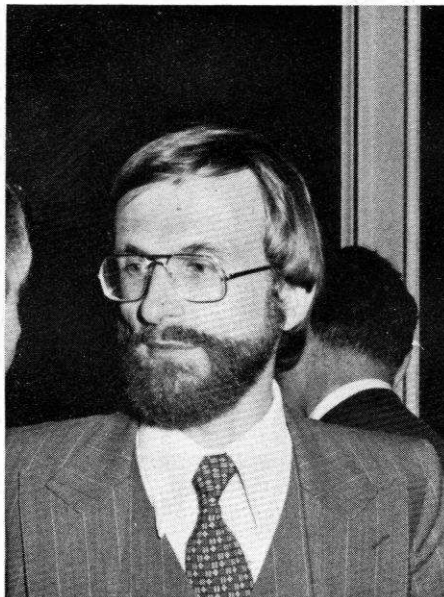
M. Pierre-André Perissol, I.P.C., est, à compter du 1^{er} octobre 1977, placé en service détaché pour une période de cinq ans éventuellement renouvelable auprès de la Société Centrale de Crédit Immobilier (S.C.C.I.) en qualité de Directeur.
Arrêté du 30 mars 1978.

M. Jean Citerne, I.C.P.C., est, à compter du 1^{er} septembre 1977, placé en service détaché pour une période de cinq ans éventuellement renouvelable auprès de la Société Anonyme d'Habitations à loyer modéré « Société de Construction et d'Aménagement pour la Région Parisienne et les Provinces dite : C.A.R.P.I. pour y exercer les fonctions de Directeur Administratif.
Arrêté du 30 mars 1978.

M. Jacques Marvillet, I.P.C., précédemment conseiller technique au Cabinet du Ministre de l'Équipement, est, à compter du 5 avril 1978, affecté provisoirement à la D.P.O.S.
Arrêté du 9 mai 1978.

M. Jean-Claude Doubrere, I.C.P.C. à la D.D.E. de la Gironde, est, à compter du 15 avril 1978, mis à la disposition de l'Agence d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
Arrêté du 16 mai 1978.

M. Antoine Dubout, I.P.C. au Service Maritime des Ports de Boulogne et Calais, est, à compter du 1^{er} juin



Pierre Richard

(Photo OROP)

1978, affecté à la D.D.E. du Pas-de-Calais, pour y être chargé de l'Arrondissement du Littoral.
Arrêté du 16 mai 1978.

M. Antoine Auquier, I.P.C., affecté provisoirement à la D.P.O.S., est, à compter du 1^{er} mai 1978, mis à la disposition du Ministère de l'Industrie — Direction Générale de l'Industrie.
Arrêté du 19 mai 1978.

M. Hervé Machenaud, I.P.C. à la D.R.E. « Midi-Pyrénées », est, à compter du 10 mai 1978, mis à la disposition du D.D.E. du Finistère pour l'application du plan Polmar mis en œuvre à l'occasion de l'échouage du navire Amoco Cadiz.
Arrêté du 22 mai 1978.

M. Jacques Cabanieu, I.P.C. à la disposition du Ministère de l'Éducation, est, à compter du 1^{er} avril 1978, mis à la disposition du Ministère des Affaires Étrangères.
Arrêté du 25 mai 1978.

M. Michel Bleitrach, I.P.C., en service détaché auprès de la S.N.C.F., est, à

compter du 1^{er} mai 1978, réintégré dans son Administration d'origine et affecté à la D.D.E. des Pyrénées-Atlantiques pour y être chargé du Groupe d'Études et de Programmation.

Arrêté du 25 mai 1978.

M. Gabriel Giauffret, I.C.P.C. en service détaché auprès de la ville de Marseille, est, à compter du 1^{er} mai 1978, maintenu dans la même position auprès de la ville de Marseille pour une nouvelle période de cinq ans, éventuellement renouvelable.

Arrêté du 25 mai 1978.

M. Pierre Guelfi, I.C.P.C., détaché auprès de l'Établissement Public pour l'Aménagement de la Région de la Défense, est, à compter du 1^{er} mars 1978, maintenu dans la même position et dans les mêmes fonctions pour une nouvelle période de cinq ans éventuellement renouvelable.

Arrêté du 25 mai 1978.

M. Raymond Blanc, I.C.P.C., adjoint au D.D.E. de l'Isère, est, à compter du 1^{er} juillet 1978, affecté à l'Inspection Générale de l'Équipement pour recevoir une mission d'Inspection Générale.

Arrêté du 25 mai 1978.

M. Gérard Olivero, I.P.C. à la D.D.E. de l'Ariège, est, à compter du 10 mars 1978, placé en service détaché pour une période de cinq ans éventuellement renouvelable auprès du Secrétariat d'État auprès du Ministre de l'Intérieur (Départements et Territoires d'Outre-Mer) en qualité de Directeur des Travaux Publics de la Nouvelle Calédonie.

Arrêté du 25 mai 1978.

MUTATIONS

M. Jean-Paul Boiron, I.P.C. à la D.D.E. de la Mayenne, est, à compter du 1^{er}

juin 1978, muté à la D.D.E. d'Indre-et-Loire en qualité d'Adjoint au Directeur.

Arrêté du 24 mai 1978.

M. Bernard Hemedj, I.P.C. à la D.D.E. de la Loire-Atlantique, est, à compter du 1^{er} juin 1978, muté à la D.D.E. de la Gironde, en qualité d'Adjoint au Directeur, en remplacement de M. Doubrere.

Arrêté du 25 mai 1978.

M. Alain Galland, I.C.P.C., à la D.D.E. de la Savoie, est, à compter du 1^{er} juillet 1978, muté à la D.D.E. de l'Isère, en qualité d'Adjoint au Directeur, en remplacement de M. Blancic.

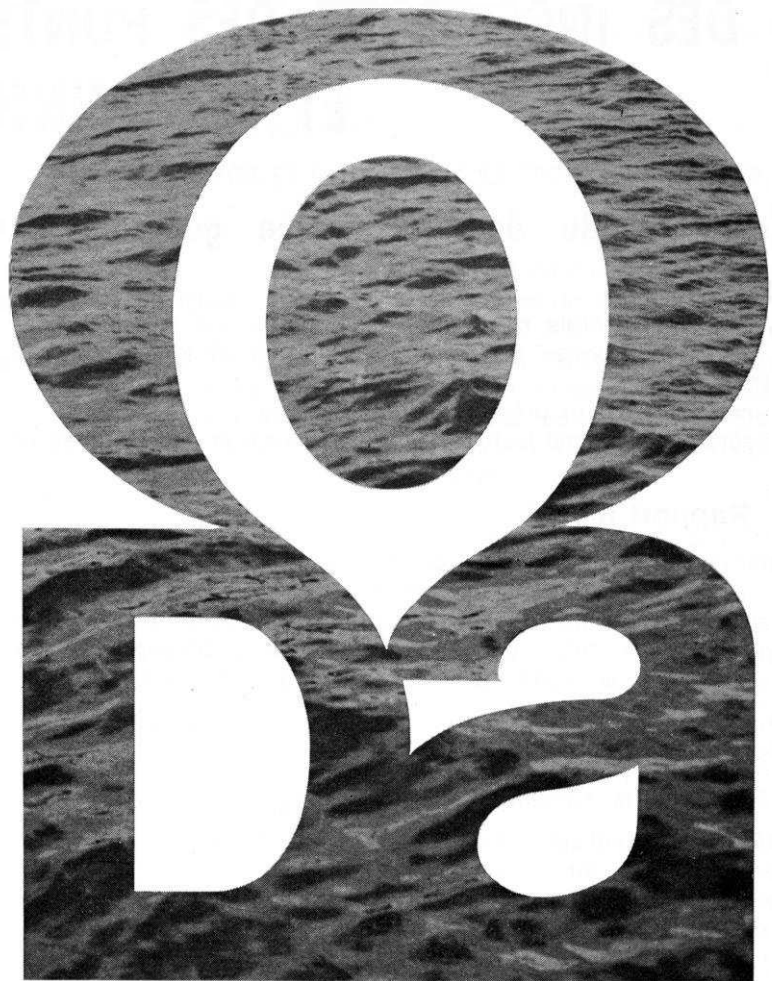
Arrêté du 25 mai 1978.

DECES

Joël Rochard a la douleur de vous faire part du décès accidentel de son frère Patrick survenu le 14 mai 1978.

Nous avons le regret de faire part du décès de **Henri Delattre** survenu le 10 juin 1978.

Nous adressons à leurs familles toutes nos condoléances.



Le sigle de l'eau propre.

Fondé en 1933, l'Omnium d'Assainissement est spécialisé dans les techniques d'hygiène publique. Son activité, dans le domaine du traitement des eaux, porte sur l'étude et la réalisation d'installations d'épuration d'eaux résiduaires : urbaines, industrielles et mixtes. Elle porte également sur la conception et la réalisation d'installations de traitement d'ordures ménagères et de déchets industriels.

Disposant de procédés et de techniques de pointe et d'une solide expérience confirmée par l'exploitation de nombreuses installations, l'O.D.A. est apte à affronter tous les problèmes de traitement d'effluents et de boues résiduaires quelles que soient leur importance et leur complexité. Ses références en France et à l'Etranger le placent au premier rang des spécialistes européens.

Omnium d'assainissement

Spécialiste du traitement des eaux usées de toute nature

Le DOUBLON - 11, avenue Dubonnet - 92407 Courbevoie Cedex - Tél. : 774.46.64

AMICALE D'ENTRAIDE AUX ORPHELINS DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES

Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 29 mars 1978

L'Assemblée Générale de l'Amicale d'Entraide aux Orphelins des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines, convoquée par lettre-circulaire du 20 février 1978 s'est réunie le 29 mars 1978 à l'Aéroport de Paris.

345 membres étaient présents ou représentés.

Le Secrétaire a donné lecture du rapport moral et des comptes de l'exercice.

I. - Rapport moral

L'Amicale d'Entraide groupe présentement 552 adhérents (423 adhérents complets et 129 partiels, contre 439 complets et 126 partiels en 1976).

Le montant total des secours distribués pour l'année 1977 s'est élevé à 289 000 F contre 286 000 F en 1976 et 260 400 F en 1975. 12 familles comportant 22 enfants à charge ont été secourues.

Les secours se sont échelonnés de 14 000 F à 45 000 F.

Compte tenu de l'augmentation importante du coût de la vie en 1977, le Comité a décidé de relever les cotisations 1978 aux taux suivants :

— Cotisation de solidarité	225 Francs
— Cotisation familiale :	
• pour 1 enfant	525 Francs
• pour 2 enfants	610 Francs
• pour 3 enfants	695 Francs
• pour 4 enfants	780 Francs
• pour 5 enfants et plus	865 Francs

II. - Rapport du Trésorier

	Francs
A - Recettes	
Cotisations perçues au cours de l'exercice 1977 (reliquat 1976 et cot. 1977) ..	291 625
B - Dépenses	
Frais d'administration	955
Secours distribués	289 000
	289 955
C - Excédent des recettes de l'exercice	
A — B =	1 670
D - Réserve au 31-12-1976	45 797,18
E - Réserve au 31-12-1977	
C + D =	47 467,18

Il convient de signaler qu'en Février 1978 a été payé :

— 1 500 F de provision pour frais d'administration,
ce qui ramène en Mars 1978 la réserve à 45 967,18 Francs.

III. - Approbation

Le compte rendu de l'Assemblée Générale et le rapport du Trésorier sont approuvés à l'unanimité.

Le Président,

J. BACHELEZ

Le Secrétaire,

F. AILLERET

informations informations informations informations

**LE METRO DE LYON, INAUGURE PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
A ETE CONSTRUIT PAR UN GROUPEMENT PILOTE PAR LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES (GROUPE CGE)***

Le matériel roulant

Alstom-Atlantique, Division des Matériels de Transport Ferroviaire, a fourni le matériel roulant. Le parc actuel se compose de 21 rames comportant chacune 3 voitures (2 motrices encadrant une remorque). La capacité d'une rame en charge normale est de 384 personnes, dont 160 passagers assis.

Le matériel roulant se caractérise notamment par :

— le choix du roulement sur pneus, qui procure silence, confort, absence totale de vibrations, aucune usure de la voie et meilleure adhérence que celle du roulement sur fer.

— les caisses du matériel roulant en alliage d'aluminium largement dimensionnées, de façon à offrir quatre places confortables de front avec un couloir central assez large. Les cabines de conduite ont été réalisées après études poussées d'ergonomie. La suspension est pneumatique avec correction d'assiette.

— la traction et le freinage — Adoption d'un bogie monomoteur à large empattement ayant de meilleures qualités dynamiques et un coût plus faible que les bogies bi-moteurs — Commande des moteurs par hâcheurs à thyristors, d'où une plus grande souplesse d'accélération et de freinage — Vitesse moyenne élevée : la vitesse maximale 90 km/h ne sera utilisée qu'ultérieurement pour les extensions en périphérie. Le pilotage automatique, d'un principe entièrement nouveau, sera mis en service d'ici quelques mois lorsque la fréquence des rames sera augmentée.

Les équipements de signalisation en ligne

Les équipements de pilotage automatique ont été réalisés en participation avec CGA par Alstom-Atlantique.

La voie et l'alimentation en énergie

CGEE Alstom (Service Epex) a posé les voies. Posée directement sur le béton, la voie courante est composée des éléments suivants :

— pistes métalliques en profilés spéciaux pour le roulement des pneumatiques porteurs.

— barres de guidage et de prise de courant en cornières métalliques posées sur isolateurs,

— rails de sécurité assurant le guidage et la sécurité du roulement en cas de défaillance des pneumatiques.

Les marchés d'équipements électriques également confiés à CGEE Alstom (IMT et succursale de Lyon), comprennent essentiellement les études générales « énergie », la fourniture des cellules 20 kV et des postes redresseurs, la commande centralisée énergie, la télétransmission pour la commande centralisée du trafic, les équipements 750 V et 380 V, la distribution, etc...

L'énergie nécessaire à la traction est élaborée sous la tension de 750 V par 4 postes redresseurs de 2 500 kW; l'énergie est transmise aux rames par

l'intermédiaire de frotteurs montés sur les bogies de chaque motrice.

L'exploitation des réseaux d'alimentation en énergie est assurée depuis le Poste de Commande Centralisée associé à un système informatique permettant :

— la visualisation sur console des divers modules d'alimentation en énergie,

— la visualisation sur console des 10 derniers événements enregistrés,

— l'animation du tableau de contrôle optique 20 kV,

— l'enregistrement des informations sur imprimante,

— la conduite des réseaux.

La transmission des informations utilise un système de télétransmission Sycodis 30, raccordé sur deux unités centrales de calculateurs.

Les équipements liés au mouvement des voyageurs (sonorisation, alarme,

réseau de télévision, etc...) ont été réalisés par CGEE Alstom - Succursale de Lyon.

Les équipements d'exploitation

CGA est le chef de file de ces équipements qui concernent le contrôle et la sécurité du trafic et ont été conçus de façon à assurer en commande centralisée le pilotage automatique des trains. CGEE Alstom et Alstom-Atlantique — Département Signalisation — en ont assuré la fourniture. La transmission des informations entre le poste de commande centralisé et les stations est assurée par un équi-

(*) Voir la première partie dans le numéro de mai 1978.

pement du type Sycodis 30 ; la gestion des informations au niveau de ce poste de commande est réalisée au moyen de deux calculateurs.

En ce qui concerne le mouvement des trains, on distingue deux systèmes principaux :

— la signalisation et le pilotage automatique, qui assurent d'une part la sécurité dans la circulation des rames (sécurité d'espacement, contrôle de vitesse autorisée, protection des itinéraires dans les zones de manœuvre), d'autre part, la conduite des rames, élaborée par des logiques statiques d'espacement donnant, pour chaque portion de voie, des autorisations de marche ou des ordres d'arrêt, soit au conducteur de la rame en cas de « commande manuelle libre », soit aux équipements de sécurité embarqués en « conduite manuelle contrôlée », soit aux équipements de pilotage automatique en « conduite automatique ».

— la commande centralisée du trafic

qui permet une meilleure exploitation, grâce à la régularité du trafic et à la rapidité d'intervention pour résorber les perturbations.

Les batteries de secours des rames et les blocs d'éclairage de sécurité

Pour chacune des 21 rames, les éléments assurant le bon fonctionnement en secours des équipements basse-tension sont fournis par SAFT :

— une batterie de 88 éléments GP 1000 X (100 Ah),

— une carte de contrôle de la charge batterie et de commande de régulation pilotant le convertisseur,

— une carte de signalisation de défaut de la charge batterie.

Plus d'un millier de blocs autonomes fluorescents SAFT assurent l'éclairage de sécurité des stations et des tunnels.

Téléphone

L'auto-commutateur principal du métro de Lyon est un auto-commutateur CIT-Alcatel Crossbar à 800 directions, installé à la station de La Part-Dieu par La Téléphonie Lyonnaise, qui fournit aussi le réseau d'alarme.

Câbles

Les Câbles de Lyon ont fourni des câbles d'énergie. Il s'agit d'énergie Moyenne-Tension. L'installation en a été faite par CGEE Alstom.

S.G.E.

21, rue du Pont-des-Halles

94 - Chevilly-Larue

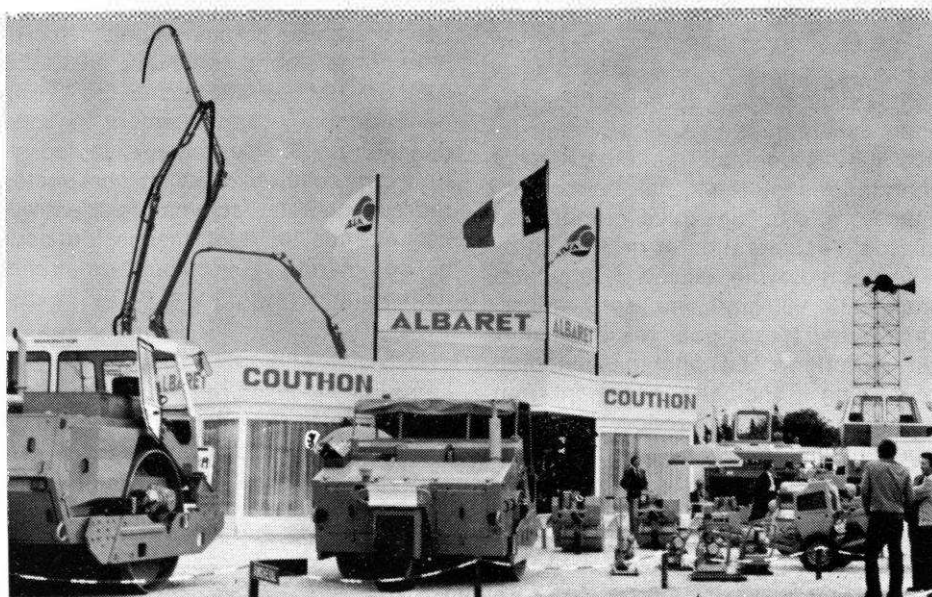
Cidex D 901 — 94536 Rungis Cédex

Les Sociétés Albaret et Rouleaux-Couthon, toutes deux à capitaux purement français, ont décidé, après une période de collaboration spécifiquement commerciale, d'établir des relations techniques et financières concrétisées par une prise de participation majoritaire d'Albaret dans le capital des Rouleaux Couthon.

Albaret, premier constructeur et exportateur français de matériels lourds de compactage, pourra ainsi proposer désormais, à travers son réseau de distribution, une gamme complète et homogène incluant les plaques et rouleaux vibrants de petit et moyen tonnage.

La présentation officielle de l'ensemble de ces matériels sur un stand commun à Expomat 1978 a suscité un très vif intérêt parmi les visiteurs français et étrangers.

ALBARET-COUTHON



LE POLYESTER AU SECOURS DES AUTOMOBILISTES

Les équipements automobiles ont de plus en plus recours au matériel plastique.

Dans le domaine de la signalisation routière, après le bois, le béton et la lave émaillée, l'acier ou l'aluminium, l'équipement routier utilise maintenant le polyester armé.

Nous avons visité récemment une des plus importantes fabrications européennes de signalisation en polyester armé :

SOCIETE MORIN

Département Polyester

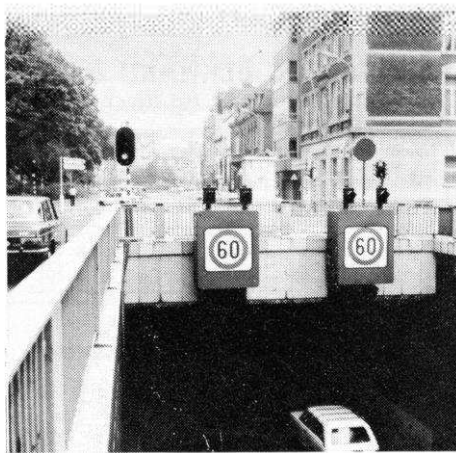
GILLY-SUR-LOIRE
Près DIGOIN (71160)

Malgré la grande variété de panneaux préconisée par la réglementation actuelle, tant dans les signes que dans les dimensions, cette usine est arrivée à produire par projection d'une manière quasi industrielle.

Nous trouvons là du plus petit panneau de signalisation privée au plus important panneau autoroutier en passant par toutes les gammes de signalisation routière, de chantier, urbaine. Suivant les cas, ils sont pigmentés, rétro réfléchissants ou lumineux.

Pigmenté, c'est la garantie contre tout vandalisme, les inscriptions ou symboles étant incorporés dans la masse ; c'est le procédé qui est utilisé pour les panneaux lumineux.

Réfléchissant, c'est le confort de la route de nuit, la rétro réflexion est réalisée par collage à froid ou à chaud d'un film réflecteur sur la face vue du panneau. Un film super-réfléchissant appelé Haute Intensité est également utilisé.

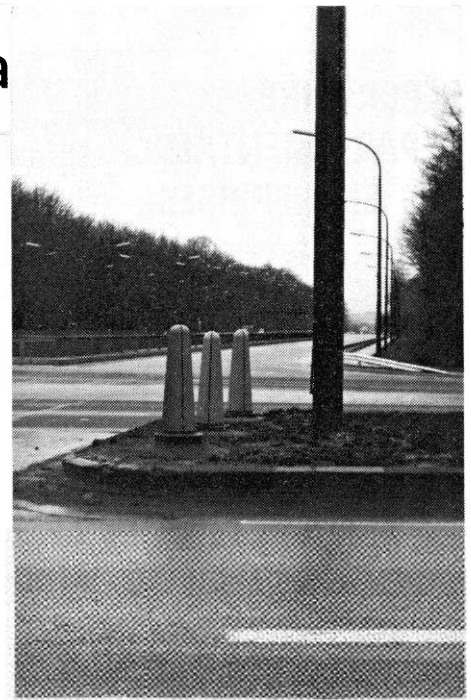


En quoi le polyester vient-il au secours des automobilistes ?

En premier lieu, ne s'altérant pas quelle que soit l'ambiance dans laquelle il se trouve, il est d'aspect toujours neuf, il se voit, s'impose au regard, reste esthétique. C'est la fin des panneaux tordus ou rouillés.

En second lieu, il est à noter que le polyester est résistant et souple, absorbant l'énergie. Il n'est donc pas dangereux en cas d'accident, et, dans 90 % des cas, il est immédiatement remis en place évitant ainsi un délai d'attente de livraison d'un panneau neuf, laissant l'endroit dangereux non signalé.

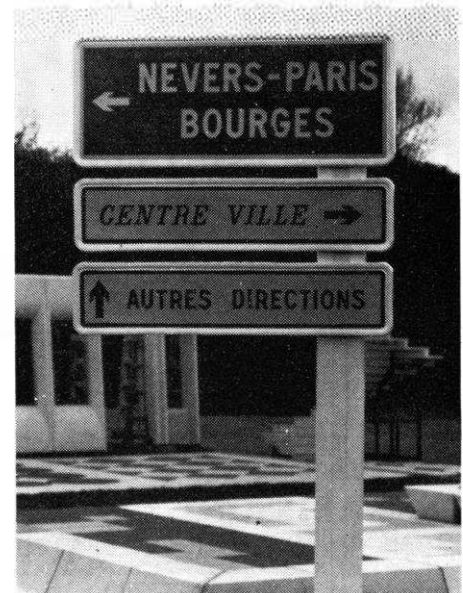
Mais il y a mieux encore, les supports sont eux aussi réalisés en polyester



armé. Profilés d'aspect recherché, de résistance calculée en fonction de la surface du panneau qu'ils portent, ils ont l'avantage de ne nécessiter aucun entretien dans le temps et surtout de ne pas être dangereux en cas de choc.

Cette dernière qualité devant leur assurer un grand développement dans les agglomérations.

La firme outre ces appareils de signalisation routière propose également des panneaux lumineux à messages variables, des potences et portiques, du mobilier urbain.



RÉPERTOIRE DÉPARTEMENTAL DES ENTREPRISES

SUSCEPTIBLES
D'APPORTER
LEUR CONCOURS
AUX ADMINISTRATIONS
DES PONTS
ET CHAUSSÉES

ET A TOUS LES AUTRES
MAITRES D'OUVRAGES PUBLICS
PARAPUBLICS ET PRIVÉS

01 AIN

Concessionnaire des planchers
et panneaux dalles « ROP »
Les Préfabrications Bressanes
01-CROTTET - R.N. 79 près de Mâcon
Tél. 29 à Bagé-le-Châtel

05 HAUTES-ALPES

**SOCIÉTÉ ROUTIÈRE
DU MIDI**
Tous travaux routiers
Route de Marseille - 05001 GAP - B.P. 24
Télex : ROUTMIDI 430221
Tél. : (92) 51.60.31

13 BOUCHES-DU-RHÔNE

**SOCIÉTÉ ROUTIÈRE
DU MIDI**
Tous travaux routiers
Zone Industrielle - 13290 LES MILLES
Tél. : (42) 26.14.39
Télex : ROUTMIDI 410702

20 CORSE

ENTREPRISE DE
TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS
RABISSONI s.a.
Société anonyme au capital de 100.000 Francs
Gare de Mezzana - Plaine de Peri
20000 SARROLA-CARCOPINO

SOCIÉTÉ T.P. ET BATIMENT
Carrière de BALEONE
Ponte-Bonello par AJACCIO
Tél. 27.60.20 Ajaccio
Vente d'agréats et matériaux de viabilité
Tous travaux publics et Bâtiment

26 DROME

**SOCIÉTÉ ROUTIÈRE
DU MIDI**
Tous travaux routiers
Route de Mours
26101 ROMANS - B.P. 9
Télex : ROUTMIDI 345703
Tél. : (75) 02.22.20

39 JURA

Sté d'Exploitations et de Transports PERNOT
Préfabrication - Béton prêt à l'emploi
Rue d'Ain, 39-CHAMPAGNOLLE Tél. 83
Sté des carrières de Moisse
39-MOISSEY

59 NORD

Ets François BERNARD et Fils
MATÉRIAUX DE VIABILITÉ :
Concassés de Porphyre, Bordures, Pavés en
Granit, Laitier granulé, Sables.
50, rue Nicolas-Leblanc - LILLE
Tél. : 54-66-37 - 38 - 39

62 PAS-DE-CALAIS

BEUGNET
(Sté Nouvelle des Entreprises)
S.A. au Capital de 5.200.000 F
TRAVAUX PUBLICS
53, bd Faidherbe - 62000 ARRAS

63 PUY-DE-DOME

BÉTON CONTRÔLE DU CENTRE
191, a. J.-Mermoz, 63-Clermont-Ferrand
Tél. : 92-48-74.
Pont de Vaux, 03-Estivareilles
Tél. : 06-01-05.
BÉTON PRÊT A L'EMPLOI
Départ centrale ou rendu chantiers par
camions spécialisés - Trucks Mixers -

67 BAS-RHIN

EXPLOITATION DE CARRIÈRES DE GRAVIERS
ET DE SABLES - MATÉRIAUX CONCASSÉS
Gravière du Rhin Sessenheim
S.A.R.L. au Capital de 200.000 F
Siège social : 67-SESSENHEIM
Tél. : 94-61-62
Bureau : 67-HAGUENAU, 13, rue de l'Aqueduc
Tél. : 93-82-15

93 SEINE-SAINT-DENIS


S.a.r.l. DEVAUDEL
**FOURNITURES
INDUSTRIELLES**
73-75, rue Anselme - 93400 SAINT-OUEN
Tél. 254.80.56 +

94 VAL-DE-MARNE

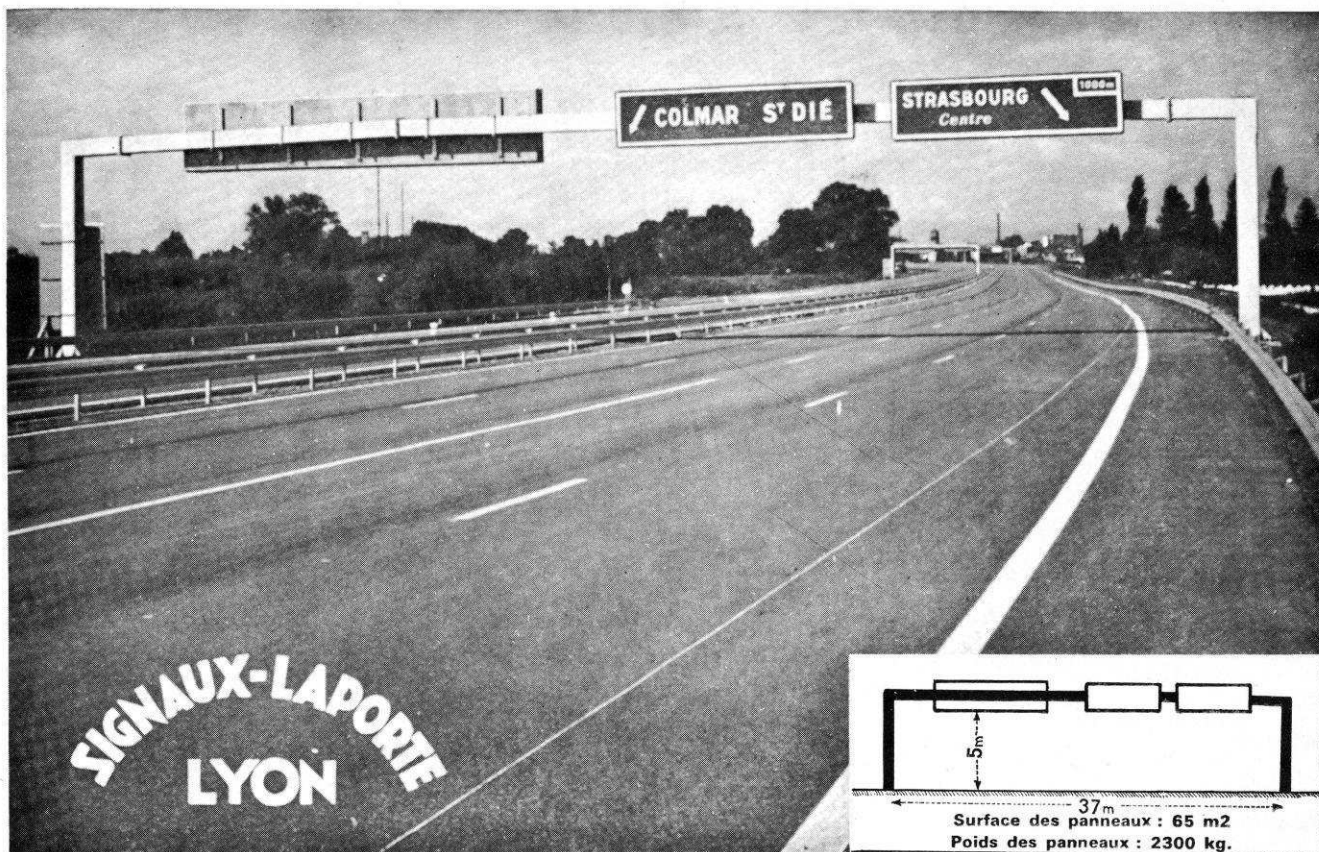
ENTREPRISES
QUILLERY SAINT-MAUR
GÉNIE CIVIL - BÉTON ARMÉ
- TRAVAUX PUBLICS -
8 à 12, av. du 4-Septembre - 94100 Saint-Maur
Tél. 883.49.49 +

FRANCE ENTIÈRE

**Compagnie Générale
des Eaux**
Exploitation: EAUX
ASSAINISSEMENT
ORDURES MÉNAGÈRES
CHAUFFAGE URBAIN
52, r. d'Anjou - 75008 PARIS - Tél. 266.91.50


Société nouvelle de
L'ENTREPRISE DOUCEDE
Société Anonyme au Capital de 250 000 F
134, rue Maurice-Arnoux
92120 MONTROUGE
Tél. : 253.51.07

TRAVAUX PUBLICS
ET PARTICULIERS
MAÇONNERIE
BÉTON ARMÉ
EGOUTS
CANALISATIONS
ENTREPRISE GÉNÉRALE



RINCHEVAL

SOISY-SOUS-MONTMORENCY (Val-d'Oise) - Tél. : 989.04.21 +

TOUS MATERIELS DE STOCKAGE, CHAUFFAGE ET EPANDAGE
DE LIANTS HYDROCARBONES

ÉPANDEUSES avec rampe

- Eure et Loir
- Jets multiples à commande pneumatique

POINT A TEMPS

- Classiques
- Amovibles
- Remorquables



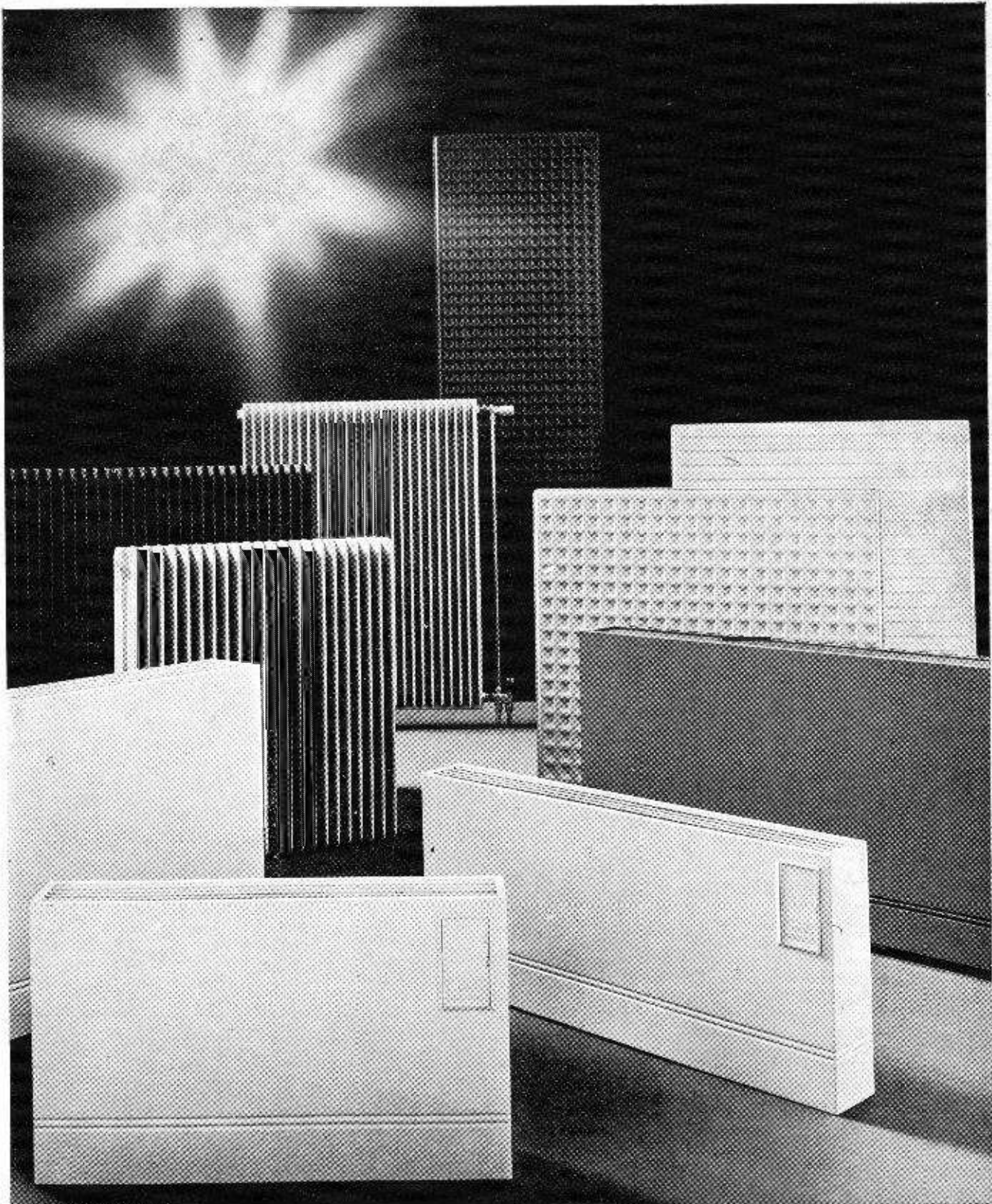
Équipement épandeur à transmission hydrostatique et rampe à commande pneumatique

STOCKAGE et RÉCHAUFFAGE de liants :

- Citernes mobiles
- Spécialistes de l'équipement des installations fixes

(300 réalisations)

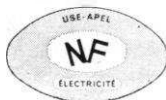
DEPUIS 1911, LES ÉTABLISSEMENTS RINCHEVAL CONSTRUISENT DES MATÉRIELS D'ÉPANDAGE



PAU-MARTIN 274, P. 10/11 - PLATEAU 310

Finimetal

25 RUE de CLICHY, 75440 PARIS CEDEX 09
Téléphone 280.63.05



LAMELLA - REGGANE - COVELLA
normalisés NF 15 et 14

la meilleure expérience vécue en radiateurs acier
le vrai Lamella, le Lamella d'origine;
c'est la garantie **Finimetal**

Membre de l'Institut Français du Chauffage Central

COVELEC convecteur électrique

NF C 73-200 - 73-250 - 73-251

c'est aussi le confort et l'esthétique **Finimetal**
A la pointe du progrès, de haute technicité et de grande fiabilité.